

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 382

15 février 2013

SOMMAIRE

A.L.P. International S.A.	18320	IRERE Industrial 1	18298
Archos Capital S.A.	18295	IRERE Industrial Services	18298
Betelgeuse Investment S.à r.l.	18293	IVM Holdings S.à r.l.	18299
BGP Investment II, S.à r.l.	18303	IXIS CMNA IP Asset Holdings (Luxem- bourg) S.C.A.	18334
BigBoard Holding S.A.	18299	Jupiter Investment S.à r.l.	18292
BLK CYE (Luxembourg) Investments, S.à r.l.	18290	KD Real Estate Corporation S.à r.l.	18299
Bluehouse Capital Advisors S.à r.l.	18336	Kingmayer PE S.A.	18299
BRE/Europe 6Q S.à r.l.	18296	L'Aquila Soparfi Sàrl	18325
Cannon Street Project S.à r.l.	18290	L'Eau Vive Crenile S.C.	18334
Carl Zeiss Vision Luxembourg S.à r.l.	18297	Le Lys S.A., SPF	18310
CPC Lux 1	18322	Locatec	18296
DASC Euro Groupe S.A.	18291	LogAxes Austria II S.à r.l.	18298
Earth Finance S.à r.l.	18292	Lotus One S.à r.l.	18322
Eligo	18305	Mars Investment S.à r.l.	18291
European Retail Enterprises II B.V.	18290	Mercury Finance S.à r.l.	18295
European Trust Services (Luxembourg) Sàrl	18291	Minusines S.A.	18328
EVRAZ Greenfield Development S.A.	18300	Mohawk Foreign Funding S.à r.l.	18311
Financière de Grammond S.A.	18307	Moon Finance EIII ESC-Q S.à r.l.	18294
General O & R International S.A.	18336	Moon Finance Holdings-Q S.à r.l.	18295
Ginestra S. à r.l.	18292	Musel Taxis et Ambulances S.à r.l.	18330
Glischke Bedachungen Sàrl	18309	Mutualité d'Assistance aux Commerçants	18331
Global C.C. S.A.	18324	Olinat S.A.	18326
Golden Tropi Holding S.A.	18293	Pluto Investment S.à r.l.	18296
GP CTB North S.à r.l.	18320	Sabre Holdings (Luxembourg) S.à r.l.	18293
Hastings & Cornwall S.A.	18294	SPI Group Sàrl	18297
Hexagone S.à r.l.	18297	Svenningson Invest S.à r.l.	18294
Home Data S.A.	18333		

European Retail Enterprises II B.V., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 113.807.

En date du 19 mars 2012, Simon Europe 2 S.à r.l. et Ivanhoe Europe Equities, associés de la Société ont cédé l'intégralité des parts sociales qu'ils détenaient dans la Société à Simon Ivanhoe II S.à r.l., une société à responsabilité limitée luxembourgeoise dont le siège social se situe au 9, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 151.823.

En conséquence, la participation dans la Société est désormais comme suit:

- UNIBAIL RODAMCO SE détient 90 parts sociales; et
- Simon Ivanhoe II S.à r.l. détient 90 parts sociales.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

European Retail Enterprises II B.V.

Un mandataire

Référence de publication: 2013006088/17.

(130006840) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2013.

Cannon Street Project S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 146.542.

Il résulte d'une résolution de l'actionnaire unique de la Société prise en date du 9 janvier 2013 que:

- Mr. Hermann-Günter Schommarz a été révoqué de ses fonctions de gérant unique de la Société avec effet immédiat;
- Mr. Olivier Dorier, né le 25 septembre 1968 à Saint-Rémy (France) et demeurant professionnellement au 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, a été nommé gérant unique de la Société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Munsbach, le 10 janvier 2013.

Pour la Société

Un gérant

Référence de publication: 2013006013/17.

(130006285) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2013.

BLK CYE (Luxembourg) Investments, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: CAD 42.002,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 164.668.

Extrait des résolutions de l'Associé Unique prises en date du 28 septembre 2012

Il résulte des décisions écrites de l'Associé Unique de la Société les décisions suivantes:

- d'accepter la démission de la personne suivante:

* Monsieur Richard Marshall, en qualité de Gérant de catégorie B de la Société et ce avec effet au 28 septembre 2012;

- de nommer la personne suivante avec effet au 28 septembre 2012 et pour une durée indéterminée:

* Monsieur Sean Michael O'Driscoll, né le 19 avril 1971 à Massachusetts, États-Unis d'Amérique, ayant son adresse professionnelle au 6D, route de Treves, L-2633 Senningerberg, Luxembourg, en qualité de Gérant de catégorie B de la Société et ce avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 19 décembre 2012.

Pour extrait analytique conforme

Leon Schwab

Gérant de catégorie B

Référence de publication: 2013005997/20.

(130006337) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2013.

DASC Euro Groupe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7243 Bereldange, 46, rue du X Octobre.

R.C.S. Luxembourg B 150.628.

—
Extrait de l'Assemblée Générale Extraordinaire DASC EURO GROUPE SA

L'assemblée a décidé de démissionner

Monsieur Yves BRAMS, né à Léopoldville RDC, le 06 janvier 1954, demeurant à 4030 Grivegnée, rue Max Buzet, 42 de ses postes d'administrateur-délégué et d'administrateur avec effet au 1^{er} septembre 2012.

L'assemblée a décidé de nommer

Madame Nadine CALMANT, née le 15 02 1956 à Ixelles, résidente rue professionnellement 46 rue du 10 Octobre à 7243 Bereldange Luxembourg comme administrateur, et administrateur-délégué avec effet au 1^{er} septembre 2012. Le mandat d'administrateur délégué expirera quant à lui le 15 février 2013.

Bereldange, le 1^{er} septembre 2012.

Référence de publication: 2013006049/16.

(130006447) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2013.

European Trust Services (Luxembourg) Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.394,68.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 33.065.

—
Conformément à la cession de parts sociales du 28 décembre 2012, il est confirmé que Minotei (New Zealand) Limited, une "Limited partnership" avec siège social au 99, Quay street, West Side, Level 3, The Ferry Building, 1010 Auckland, Nouvelle Zélande et enregistrée auprès du "Companies Office of New Zealand" sous le numéro 2127491, a vendu ses 500 parts sociales détenues dans la Société à Parlay Finance Company S.A., une société à responsabilité limitée, avec siège social au 11-13, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des sociétés Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg sous le B 61785.

Il a été décidé d'accepter et approuver le nouvel associé Parlay Finance Company S.A., et d'enregistrer la cession de parts sociales dans le registre des associés de la Société.

Luxembourg, le 28 décembre 2012.

Julien François

Gérant unique

Référence de publication: 2013006105/19.

(130006459) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2013.

Mars Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 172.934.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une résolution du conseil de gérance de la Société en date du 27 décembre 2012, que le siège social de la Société a été transféré au 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453, Luxembourg avec effet au 27 décembre 2012.

Il en résulte également que l'associé unique de la Société, Mars Holding S.à r.l., a son siège social au 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453, Luxembourg avec effet au 27 décembre 2012.

Il en résulte également que le gérant unique de la Société, BRE/Management 6 S.A., a son siège social au 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453, Luxembourg avec effet au 27 décembre 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 Décembre 2012.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2013005901/19.

(130006014) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2013.

Jupiter Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 172.930.

EXTRAIT

Il résulte d'une résolution du conseil de gérance de la Société en date du 27 décembre 2012, que le siège social de la Société a été transféré au 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453, Luxembourg avec effet au 27 décembre 2012.

Il en résulte également que l'associé unique de la Société, BRE/Europe 6Q S.à r.l., a son siège social au 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453, Luxembourg avec effet au 27 décembre 2012.

Il en résulte également que le gérant unique de la Société, BRE/Management 6 S.A., a son siège social au 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453, Luxembourg avec effet au 27 décembre 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 Décembre 2012.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2013005875/19.

(130006017) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2013.

Earth Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 172.164.

EXTRAIT

Il résulte d'une résolution du conseil de gérance de la Société en date du 27 décembre 2012, que le siège social de la Société a été transféré au 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453, Luxembourg avec effet au 27 décembre 2012.

Il en résulte également que l'associé unique de la Société, Mercury Finance S.à r.l., a son siège social au 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453, Luxembourg avec effet au 27 décembre 2012.

Il en résulte également que le gérant unique de la Société, BRE/Management 6 S.A., a son siège social au 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453, Luxembourg avec effet au 27 décembre 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 Décembre 2012.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2013005867/19.

(130006005) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2013.

Ginestra S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 204.500,00.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 64, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 116.162.

Extrait des Résolutions de l'associé unique de la Société en date du 30 Novembre 2012

L'associé unique de la Société a décidé des modifications suivantes avec effet immédiat:

- D'accepter la démission de Joannes Christianus Lamberthus Van de Sanden en tant que gérant A de la Société;
- De nommer Miroslav Stoev, né le 4 Janvier 1976 à Sofia, Bulgarie, demeurant professionnellement au 20, rue de la Poste, L-2346, Luxembourg, en tant que gérant A de la Société pour une durée illimitée.

Luxembourg, le 30 Novembre 2012.

Jan Willem Overheul

Gérant

Référence de publication: 2013006147/16.

(130006156) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2013.

Golden Tropi Holding S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 86.341.

CLÔTURE DE LIQUIDATION*Extrait*

Par jugement du 20 décembre 2012, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, après avoir entendu le juge-commissaire en son rapport oral, le liquidateur et le Ministère Public en leurs conclusions, a déclaré closes pour absence d'actifs les opérations de liquidation de la société anonyme GOLDEN TROPI HOLDING S.A dont le siège social à L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines, a été dénoncé en date du 2 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

William Simpson

Le Liquidateur

Référence de publication: 2013006152/16.

(130006695) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2013.

Betelgeuse Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 172.936.

EXTRAIT

Il résulte d'une résolution du conseil de gérance de la Société en date du 27 décembre 2012, que le siège social de la Société a été transféré au 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453, Luxembourg avec effet au 27 décembre 2012.

Il en résulte également que l'associé unique de la Société, BRE/Europe 6NQ S.à r.l., a son siège social au 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453, Luxembourg avec effet au 27 décembre 2012.

Il en résulte également que le gérant unique de la Société, BRE/Management 6 S.A., a son siège social au 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453, Luxembourg avec effet au 27 décembre 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 Décembre 2012.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2013005852/19.

(130006033) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2013.

Sabre Holdings (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 1.600.585,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 125.399.

Par résolutions signées en date du 28 novembre 2012, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

1. Nomination de Sara Speed, avec adresse professionnelle au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg au mandat de Gérant classe B, avec effet au 28 novembre 2012 et pour une durée indéterminée.

2. Nomination d'Alexandre Prost-Gargoz, avec adresse professionnelle au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg au mandat de Gérant classe B, avec effet au 28 novembre 2012 et pour une durée indéterminée.

3. Acceptation de la démission de Dominique Robyns, avec adresse professionnelle au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg de son mandat de Gérant classe B, avec effet au 28 novembre 2012.

4. Acceptation de la démission de Stéphane Bourg, avec adresse professionnelle au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg de son mandat de Gérant classe B, avec effet au 28 novembre 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 janvier 2013.

Référence de publication: 2013005666/19.

(130005238) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2013.

Svenningson Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 76.829.

CLÔTURE DE LA LIQUIDATION

Il résulte d'une assemblée générale extraordinaire des associés de la Société tenue en date du 28 décembre 2012:

- l'assemblée générale des associés a pris connaissance de ce que toutes les dettes de la Société ont été payées et qu'il y a un boni de liquidation dû et payable aux associés de la Société et décide de prononcer la clôture de la liquidation de la Société.

- l'assemblée générale des associés décide que les livres et documents sociaux de la Société seront déposés et conservés pendant cinq ans, à partir de la date de la publication des présentes dans le Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg, Recueil des Sociétés et Associations, Memorial C, au siège social de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 janvier 2013.

Stijn Curfs

Mandataire

Référence de publication: 2013005723/20.

(130005998) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2013.

Hastings & Cornwall S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 78.390.

Aux actionnaires

Je présente ma démission comme commissaire aux comptes de votre société.

Le 31 décembre 2012.

Pour le compte de Kohnen & Associés Sàrl

Thierry Kohnen

To the shareholders

I hereby tender my resignation as statutory auditor of your company.

31st December 2012.

For and on behalf of Kohnen & Associés Sàrl

Thierry Kohnen

Référence de publication: 2013006162/17.

(130006401) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2013.

Moon Finance EIII ESC-Q S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 173.506.

EXTRAIT

Il résulte d'une résolution du conseil de gérance de la Société en date du 27 décembre 2012, que le siège social de la Société a été transféré au 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453, Luxembourg avec effet au 27 décembre 2012.

Il en résulte également que le gérant unique de la Société, BRE/Management 6 S.A., a son siège social au 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453, Luxembourg avec effet au 27 décembre 2012.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 03 Janvier 2013.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2013005904/17.

(130005999) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2013.

Mercury Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 172.153.

EXTRAIT

Il résulte d'une résolution du conseil de gérance de la Société en date du 27 décembre 2012, que le siège social de la Société a été transféré au 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453, Luxembourg avec effet au 27 décembre 2012.

Il en résulte également que le gérant unique de la Société, BRE/Management 6 S.A., a son siège social au 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453, Luxembourg avec effet au 27 décembre 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 Décembre 2012.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2013005902/17.

(130006052) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2013.

Moon Finance Holdings-Q S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 173.509.

EXTRAIT

Il résulte d'une résolution du conseil de gérance de la Société en date du 27 décembre 2012, que le siège social de la Société a été transféré au 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453, Luxembourg avec effet au 27 décembre 2012.

Il en résulte également que le gérant unique de la Société, BRE/Management 6 S.A., a son siège social au 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453, Luxembourg avec effet au 27 décembre 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 03 Janvier 2013.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2013005905/17.

(130006003) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2013.

Archos Capital S.A., Société Anonyme.**Capital social: EUR 31.000,00.**

Siège social: L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 151.559.

Extrait de la résolution écrite de l'actionnaire unique prise en date du 28 décembre 2012

Le 28 décembre 2012, l'actionnaire unique de la Société ARCHOS CAPITAL S.A. (ci-après dénommée «la Société») a pris la résolution suivante:

L'actionnaire unique décide de révoquer la société AUDIT.LU, ayant son siège social à L-6113 Junglinster, 42, rue des Cerises, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, numéro 113.620, de son mandat de Commissaire aux comptes avec effet immédiat. Il décide de nommer la société «Concilium S.à r.l.», ayant son siège social à L-1330 Luxembourg, 34A, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, numéro 161.634, comme Commissaire aux comptes de la Société, avec effet immédiat, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 décembre 2012.

ARCHOS CAPITAL S.A.

Référence de publication: 2013005953/20.

(130006490) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2013.

BRE/Europe 6Q S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 164.012.

EXTRAIT

Il résulte d'une résolution du conseil de gérance de la Société en date du 27 décembre 2012, que le siège social de la Société a été transféré au 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453, Luxembourg avec effet au 27 décembre 2012.

Il en résulte également que le gérant unique de la Société, BRE/Management 6 S.A., a son siège social au 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453, Luxembourg avec effet au 2 janvier 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 décembre 2012.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2013006518/17.

(130006705) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2013.

Pluto Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: GBP 15.000,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 172.933.

EXTRAIT

Il résulte d'une résolution du conseil de gérance de la Société en date du 27 décembre 2012, que le siège social de la Société a été transféré au 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453, Luxembourg avec effet au 27 décembre 2012.

Il en résulte également que le gérant unique de la Société, BRE/Management 6 S.A., a son siège social au 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453, Luxembourg avec effet au 27 décembre 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 décembre 2012.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2013005909/17.

(130005502) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2013.

Locatec, Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 24-28, rue Goethe.
R.C.S. Luxembourg B 101.474.

EXTRAIT

L'Assemblée générale ordinaire annuelle du 12 décembre 2012 a reconduit le mandat d'administrateur de:

- Madame Nathalie THUNUS, administrateur de sociétés, demeurant à B-6780 Messancy;
- Monsieur Luciano DAL ZOTTO, administrateur de sociétés, demeurant à L-4423 Soleuvre;
- Monsieur Nico BECKER, administrateur de sociétés, demeurant à L-6139 Junglinster;

leur mandat venant à échéance à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire annuelle de 2015 statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 30 juin 2015.

L'Assemblée a également reconduit le mandat de Commissaire de Monsieur Guy SCHOSSELER, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle à L-2546 Luxembourg, son mandat expirant à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire annuelle de 2015 statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 30 juin 2015.

Pour extrait conforme

LOCATEC

Société anonyme

Référence de publication: 2013006242/20.

(130006118) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2013.

SPI Group Sàrl, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 56.600,00.**

Siège social: L-1253 Luxembourg, 7, rue Nicolas Bové.
R.C.S. Luxembourg B 123.116.

Il est porté à la connaissance de tous que (i) Monsieur David Ronald Surbey, gérant de la Société, a changé d'adresse professionnelle avec effet au 27 décembre 2012, celle-ci étant dorénavant sise au 3, rue du Fort Rheinsheim, L-2419 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, (i) Monsieur Sebastianus Antonius Theodorus Boelen, gérant de la Société, a changé d'adresse professionnelle avec effet au 27 décembre 2012, celle-ci étant dorénavant sise au 3, rue du Fort Rheinsheim, L-2419 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et (iii) Monsieur Valery Mendelev, gérant de la Société, a changé d'adresse professionnelle avec effet au 27 décembre 2012, celle-ci étant dorénavant sise au 3, rue du Fort Rheinsheim, L-2419 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 janvier 2013.

Pour SPI Group S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2013006427/20.

(130006664) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2013.

Carl Zeiss Vision Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 15.312.500,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 106.643.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

La liquidation de la société Carl Zeiss Vision Luxembourg Sàrl, décidée par acte du notaire Maître Martine Schaeffer en date du 6 septembre 2012, a été clôturée par résolutions signées en date du 21 décembre 2012.

Les livres et documents de la société seront conservés pendant cinq ans au siège social du liquidateur au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

Les sommes et valeurs revenant aux créanciers ou aux associés qui n'étaient pas présents à la clôture de la liquidation et dont la remise n'aurait pu leur être faite seront déposées à la Caisse de Consignation du Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 janvier 2013.

Référence de publication: 2013008433/16.

(130009764) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2013.

Hexagone S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 28.100,00.**

Siège social: L-1249 Luxembourg, 2, rue du Fort Bourbon.
R.C.S. Luxembourg B 139.149.

EXTRAIT

La personne physique mentionnée ci-dessous a démissionné de son mandat de gérant de la Société avec effet au 28 décembre 2012.

- M. John-Paul McKEON, ayant son adresse professionnelle au 2, rue du Fort Bourbon, L-1249 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Le conseil de gérance se compose donc comme suit au 28 décembre 2012:

- William GILSON, Gérant

- Francesco Piantoni, Gérant

Pour extrait conforme,

A Luxembourg, le 16 janvier 2013.

Référence de publication: 2013008619/18.

(130009806) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2013.

IRERE Industrial Services, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 157.781.

—
EXTRAIT

L'associé unique, dans ses résolutions du 10 janvier 2013, a renouvelé les mandats des gérants.

- Mrs Stéphanie GRISIUS, gérant de classe B, M. Phil. Finance B. Sc. Economics, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg.

- Mr Laurent HEILIGER, gérant de classe B, licencié en sciences commerciales et financières, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg

- Mr Timothy THORP, gérant de classe A, expert-comptable, 12 Charles II Street, SW1Y4QU Londres, Royaume-Uni.

Leurs mandats prendront fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2012.

Luxembourg, le 10 janvier 2013.

Pour IREIRE Industrial Services

Société à responsabilité limitée

Référence de publication: 2013008668/18.

(130009827) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2013.

IRERE Industrial 1, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 50.000,00.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 157.779.

—
EXTRAIT

L'associé unique, dans ses résolutions du 10 janvier 2013, a renouvelé les mandats des gérants.

- Mrs Stéphanie GRISIUS, gérant de classe B, M. Phil. Finance B, Sc. Economics, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg.

- Mr Laurent HEILIGER, gérant de classe B, licencié en sciences commerciales et financières, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg

- Mr Timothy THORP, gérant de classe A, expert-comptable, 12 Charles II Street, SW1Y4QU Londres, Royaume-Uni.

Leurs mandats prendront fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2012.

Luxembourg, le 10 janvier 2013.

Pour IREIRE Industrial 1

Société à responsabilité limitée

Référence de publication: 2013008669/18.

(130009828) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2013.

LogAxes Austria II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 6.588.100,00.

Siège social: L-1249 Luxembourg, 2, rue du Fort Bourbon.

R.C.S. Luxembourg B 131.735.

—
EXTRAIT

La personne physique mentionnée ci-dessous a démissionné de son mandat de gérant de la Société avec effet au 28 décembre 2012.

- M. John-Paul McKEON, ayant son adresse professionnelle au 2, rue du Fort Bourbon, L-1249 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Le conseil de gérance se compose donc comme suit au 28 décembre 2012:

- Alix VAN ORMELINGEN, Gérante

- Mark PHILLIPS, Gérant

Pour extrait conforme,

A Luxembourg, le 16 janvier 2013.

Référence de publication: 2013008703/18.

(130009693) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2013.

Kingmayer PE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 8, rue Philippe II.
R.C.S. Luxembourg B 138.974.

—
Extrait de la décision du conseil d'administration en date du 21 décembre 2012

Le conseil d'administration de la Société a adopté la résolution suivante

Transfert du siège social de la Société du 6, place de Nancy, L-2212 Luxembourg au 8, rue Philippe II L-2340 Luxembourg avec effet au 1^{er} janvier 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013008694/12.

(130009896) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2013.

KD Real Estate Corporation S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet.
R.C.S. Luxembourg B 101.221.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait des résolutions prises par les associés lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 24 décembre 2012:

- que la clôture de la liquidation de la société KD Real Estate Corporation S.à r.l. (en liquidation), ayant son siège social à 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, a été prononcée et que la société est à considérer comme définitivement clôturée et liquidée;

- que les livres et documents sociaux seront conservés pendant cinq ans au 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg;

- que les fonds restants dans la société seront utilisés pour régler les factures en suspens et que le solde bancaire ultérieur sera versé à les associés;

- que le compte bancaire sera clôturé en finalité de tous les paiements.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour KD Real Estate Corporation S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2013008688/20.

(130009722) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2013.

IVM Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 25.000,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 39, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 98.057.

—
Les comptes annuels au 30 juin 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Jan Willem Overheul

Mandataire

Référence de publication: 2013008671/11.

(130009495) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2013.

BigBoard Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.
R.C.S. Luxembourg B 135.383.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 15 janvier 2013.

Référence de publication: 2013008400/10.

(130009390) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2013.

EVRAZ Greenfield Development S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 168.803.

In the year two thousand twelve, on the twentieth of December.

Before Maître Joseph ELVINGER, Civil Law Notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of "Evraz Greenfield Development S.A.", a Société Anonyme, having its registered office at 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade Registry under section B number 168803, incorporated pursuant to a deed enacted by Maître Edouard Delosch, Civil Law Notary, residing in Diekirch, Grand Duchy of Luxembourg on 23 April 2012, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations (hereinafter referred to as the "Mémorial C") number 1552 on 21 June 2012; and the Articles of Association of which have been amended for the last time pursuant to a deed enacted by Maître Gérard Lecuit, acting instead and place of Maître Joseph ELVINGER, prenamed, on 26 July 2012, not yet published in the Mémorial C.

The meeting is chaired by Ms Sara Lecomte, private employee, professionally residing at 15, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg.

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Ms Flora Gibert, private employee, professionally residing at 15, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg.

The chairman requests the notary to act that:

I.- The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list. That list and proxies, signed by the appearing persons and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.

II.- Closed, the attendance list let appear that the three million one hundred thousand (3,100,000) shares, representing the whole capital of the company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1.- Conversion of the corporate capital and bookkeeping currency from EUR into USD at the ECB rate on the date of signature of the notarial deed.

2.- Increase of the corporate capital by an amount of twenty million US Dollars (USD 20,000,000.-) so as to raise it from the equivalent in US Dollars of its current amount of thirty one thousand Euro (EUR 31,000.-) up to the equivalent in US Dollars of one thousand Euro (EUR 31,000.-) plus twenty million US Dollars (USD 20,000,000.-) by the issue of twenty million (20,000,000) new shares with a nominal value of one US Dollar (USD 1.-) each, by contribution in cash together with the issue of a share premium amounting to two hundred twenty eight million three hundred fifty thousand US Dollars (USD 228,350,000.-).

3.- Subscription, payment.

4.- Subsequent amendment of the first paragraph of article 5 of the Articles of Incorporation in order to reflect such action.

IV.- The entirety of the corporate share capital being represented at the present Meeting, the Shareholders waive the convening notices.

The shareholders present or represented consider themselves as being validly convened, and therefore agree, to deliberate and vote upon all the items of the agenda. The Shareholders further confirm that all the documentation produced to the meeting has been put at their disposal within a sufficient period of time in order to allow them to examine carefully each document.

After the foregoing was approved by the meeting, the shareholders unanimously decide what follows:

First resolution

The meeting decides to convert the corporate capital and bookkeeping currency from EUR into USD at the exchange rate set by the ECB on 20 December 2012, at EUR 1 (one Euro) = USD 1.3302 (one point three three zero two US Dollar).

Such conversion is considered to be effective on the date of the present notarial deed.

As From now on, the share capital of the Company equals to forty-one thousand two hundred thirty-six US Dollars and twenty cents (USD 41,236.20).

For practical reasons, it is hereby decided that the share capital would be rounded off to forty-one thousand two hundred thirty-six US Dollars (USD 41,236.-) and that the amount of twenty cents (USD 0.20) will be allocated to the share premium account of the Company.

The share capital of the company amounts now to forty-one thousand two hundred thirty-six US Dollars (USD 41,236.-) represented by forty-one thousand two hundred thirty-six (41,236) shares with a nominal value of one US Dollars (USD 1.-) each.

Second resolution

The meeting decides to increase the corporate capital by an amount of twenty million US Dollars (USD 20,000,000.-) so as to raise it from its current amount of forty-one thousand two hundred thirty-six US Dollars (USD 41,236.-) up to twenty million forty-one thousand two hundred thirty-six US Dollars (USD 20,041,236.-), by the issue of twenty million (20,000,000) new shares with a nominal value of one US Dollar (USD 1.-) each and submitted to the payment of a share premium amounting to two hundred twenty-eight million three hundred fifty thousand US Dollars (USD 228,350,000.-).

Third resolution

It is hereby decided to admit to the subscription of the twenty million (20,000,000) new shares, EVRAZ PLC, having its registered office at 6 St. Andrew Street, 5th Floor, London EC4A 3AE, England.

Intervention - Subscription - Payment

Thereupon EVRAZ PLC, prenamed, represented by Ms Sara Lecomte, prenamed, by virtue of the aforementioned proxy;

declared to subscribe to the twenty million (20,000,000) new shares and to have them fully paid up by a payment in cash, so that as from now on the company has at its free and entire disposal the amount of two hundred forty eight million three hundred fifty thousand US Dollars (USD 248,350,000.-), amongst them the amount of twenty million US Dollars (USD 20,000,000.-) will be allocated to the share capital of the company and the amount of two hundred twenty-eight million three hundred fifty thousand US Dollars (USD 228,350,000.-) will be allocated to the share premium account of the company; as was evidenced to the undersigned notary.

Fourth resolution

As a consequence of the foregoing resolutions, the meeting decides to amend the first paragraph of Article five of the Articles of Incorporation to read as follows:

"Title II. - Capital, Shares

Art. 5. The subscribed capital of the Company is set at twenty million forty-one thousand two hundred thirty-six US Dollars (USD 20,041,236.-) and is divided into twenty million forty-one thousand two hundred thirty-six (20,041,236) shares with a nominal value of one US Dollar (USD 1.-)."

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately seven thousand euros (EUR 7,000.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up and duly enacted in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le vingt décembre.

Par-devant Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «EVRAZ Greenfield Development S.A.», ayant son siège social à 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg section B numéro 168803, constituée suivant acte reçu en date du 23 avril 2012 par Maître Edouard Delosch, notaire de résidence Diekirch, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations (ci-après le «Mémorial C»), numéro 1552 du 21 juin 2012 et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Gérard Lecuit, agissant en remplacement de Maître Joseph ELVINGER, prénommé en date du 19 juillet 2012, non encore publié au Mémorial C.

L'assemblée est présidée par Madame Sara Lecomte, employée privée, demeurant professionnellement 15, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Madame Flora Gibert, employée privée, demeurant professionnellement 15, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Clôturée, cette liste de présence fait apparaître que les trois millions cent mille (3.100.000) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1.- Conversion de la devise du capital social et de la comptabilité de EUR en USD au taux de change de la BCE à la date de signature du présent acte notarié.

2.- Augmentation du capital social à concurrence d'un montant de vingt millions de Dollars US (USD 20.000.000,-) pour le porter de l'équivalent en Dollars US de son montant actuel de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) à l'équivalent en Dollars US de son montant actuel de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) augmenté de vingt millions de Dollars US (USD 20.000.000,-) par l'émission de vingt millions (20.000.000) d'actions nouvelles d'une valeur nominale d'un Dollar US (USD 1,-) chacune, par apport en numéraire et soumise au paiement d'une prime d'émission d'un montant de deux cent vingt-huit millions trois cent cinquante mille Dollars US (USD 228.350.000,-).

3.- Souscription, paiement.

4.- Modification afférente du premier paragraphe de l'article 5 des statuts.

IV.- L'intégralité du capital social étant représentée à la présente l'Assemblée, les Actionnaires décident de renoncer aux formalités de convocation.

Les actionnaires présents ou représentés considèrent avoir été valablement convoqués, et acceptent dès lors de délibérer et de voter les points portés à l'ordre du jour. Ils confirment que toute la documentation présentée lors de l'assemblée a été mise à leur disposition endéans une période suffisante pour leur permettre d'examiner attentivement chaque document.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires décident ce qui suit à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée décide de changer la devise d'expression du capital social souscrit et de la comptabilité de EUR en USD au taux de conversion fixé par la Banque Centrale Européenne à la date du 20 décembre 2012 équivalent à EUR 1,- (un Euro) = USD 1,3302 (un virgule trente-trois zéro deux Dollar US).

Cette conversion est à considérer comme effective à la date du présent acte notarié. Le capital social s'élève désormais à quarante et un mille deux cent trente-six Dollars US et vingt cents (USD 41.236,20).

Pour des raisons pratiques, il est décidé d'arrondir le capital social à quarante et un mille deux cent trente-six Dollars US (USD 41.236,-) et d'allouer les vingt cents (USD 0,20) restants au compte prime d'émission de la Société.

Le capital social s'élève désormais à quarante et un mille deux cent trente-six Dollars US (USD 41.236,-) représenté par quarante et un mille deux cent trente-six (41.236) actions d'une valeur nominale d'un Dollar US (USD 1,-) chacune.

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de vingt millions de Dollars US (USD 20.000.000,-) pour le porter de son montant actuel de quarante et un mille deux cent trente-six Dollars US (USD 41.236,-) à vingt millions quarante et un mille deux cent trente-six Dollars US (USD 20.041.236,-) par l'émission de vingt millions (20.000.000) d'actions nouvelles d'une valeur nominale d'un Dollar US (USD 1,-) chacune, par apport en numéraire et soumise au paiement d'une prime d'émission d'un montant de deux cent vingt-huit millions trois cent cinquante mille Dollars US (USD 228.350.000,-).

Troisième résolution

Il est décidé d'admettre à la souscription des vingt millions (20.000.000) d'actions nouvelles EVRAZ PLC, ayant son siège social au 6 St. Andrew Street, 5^e étage, Londres EC4A 3AE, Angleterre.

Intervention - Souscription - Libération

Ensuite EVRAZ PLC, précitée, représentée par Madame Sara Lecomte, préqualifiée, en vertu d'une procuration dont mention ci-avant;

a déclaré souscrire aux vingt millions (20.000.000) d'actions nouvelles, et les libérer intégralement en numéraire, de sorte que la société a dès maintenant à sa libre et entière disposition la somme de deux cent quarante huit millions trois cent cinquante mille Dollars US (USD 248.350.000,-) dont un montant de vingt millions de Dollars US (USD 20.000.000,-) affecté au capital social de la Société et deux cent vingt-huit millions trois cent cinquante mille Dollars US (USD 228.350.000,-) affecté au compte prime d'émission; ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Quatrième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article cinq des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Titre II. - Capital, Actions

Art. 5. Le capital social souscrit est fixé à vingt millions quarante et un mille deux cent trente-six Dollars US (USD 20.041.236,-) et est divisé en vingt millions quarante et un mille deux cent trente-six (20.041.236) actions d'une valeur nominale d'un Dollar US (USD 1,-) chacune.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de sept mille euros (EUR 7.000,-). Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française.

Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: S. LECOMTE, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils le 27 décembre 2012. Relation: LAC/2012/62337. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): I. THILL.

Référence de publication: 2013003851/185.

(130003463) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2013.

BGP Investment II, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 109.581.

In the year two thousand and twelve on the twenty-eighth day of December.

Before us, Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem.

There appeared:

BGP Investment S.à r.l., a Luxembourg société à responsabilité limitée with registered office at 6 rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 97.795,

duly represented by Mrs Séverine HACKEL, Maître en droit, with professional address in Luxembourg,

by virtue of a proxy given under private seal.

which proxy, after being signed "ne varietur" by the proxy holder of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed for registration purposes.

The appearing party is the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of the company "BGP Investment II S.à r.l.", a société à responsabilité limitée having its registered office at 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 109.581, incorporated pursuant to a notarial deed on June 22, 2005, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations, number 1232 of November 18, 2005. The Articles of incorporation have been amended for the last time on December 29, 2005, pursuant to a notarial deed, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations, number 1344 of July 12, 2006 (the "Company")

The appearing party, represented as stated here above, representing the whole corporate capital requires the notary to act the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to add a new fifth paragraph in article 5 of the articles of incorporation, as follows:

"The Company may, without limitation, accept equity or other contributions without issuing Shares or other securities in consideration for the contribution and may credit the contributions to one or more accounts. Decisions as to the use of any such accounts are to be taken by the Shareholder(s) subject to the 1915 Law and these Articles. For the avoidance of doubt, any such decision may, but need not, allocate any amount contributed to the contributor."

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to restate Article 15 of the articles of association of the Company, which shall henceforth be worded as follows:

"Out of the net profit five percent shall be placed into a legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when the reserve amounts to ten percent of the capital of the Company.

The associates may decide to pay interim dividends on the basis of statements of accounts prepared by the managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realised since the end of the last fiscal year increased by profits carried forward and distributable reserves but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these articles of incorporation.

The balance may be distributed to the associates upon decision of a meeting.

The share premium account may be distributed to the associates upon decision of a meeting. The associates may decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account.

The Company may, without limitation, accept equity or other contributions without issuing Shares or other securities in consideration for the contribution and may credit the contributions to one or more accounts. Decisions as to the use of any such accounts are to be taken by the Shareholder(s) subject to the 1915 Law and these Articles. For the avoidance of doubt, any such decision may, but need not, allocate any amount contributed to the contributor."

There being no further business, the meeting is terminated.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing persons, the present deed is worked in English, followed by a French version, at the request of the same appearing persons, and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le vingt huit décembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem,

A comparu:

BGP INVESTMENT S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 6 rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 97.795,

dûment représentée par Madame Séverine HACKEL, Maître en droit, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé,

laquelle procuration, après avoir été signées «ne varietur» par la mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte à des fins d'enregistrement.

Laquelle partie comparante est seule associé (l'«Associé Unique») de la société «BGP Investment II S.à r.l.», une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 109.581, constituée selon un acte notarié en date du 22 juin 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1232 du 18 novembre 2005. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois en date du 29 décembre 2005, par acte notarié, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1344 du 12 juillet 2006 (la «Société»).

Laquelle partie comparante, représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'ajouter un nouvel cinquième alinéa à l'article 5 des Statuts qui aura désormais la teneur suivante:

«La Société pourra, sans limite aucune, accepter tout apport de fonds propres ou toute autre contribution sans émission de Parts Sociales ou autres titres en contrepartie de l'apport, et pourra créditer ces apports sur un ou plusieurs comptes. Les décisions quant à l'utilisation de ces comptes devront être prises par l'(les) Associé(s) et seront régies par la Loi de 1915 et les présents statuts. Afin d'éviter toute équivoque, chacune de ces décisions pourra, sans caractère obligatoire, allouer tout montant apporté à l'apporteur.»

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de reformuler l'article 15 des Statuts qui aura désormais la teneur suivante:

«Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Les associés peuvent décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par les gérants duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal ou, pour le premier exercice social, la date de constitution, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

Le solde peut être distribué aux associés par décision prise en assemblée générale.

La réserve de prime d'émission peut être distribuée aux associés par décision prise en assemblée générale. Les associés peuvent décider d'allouer tout montant de la prime d'émission à la réserve légale.

La Société pourra, sans limite aucune, accepter tout apport de fonds propres ou toute autre contribution sans émission de Parts Sociales ou autres titres en contrepartie de l'apport, et pourra créditer ces apports sur un ou plusieurs comptes. Les décisions quant à l'utilisation de ces comptes devront être prises par l'(les) Associé(s) et seront régies par la Loi de 1915 et les présents statuts. Afin d'éviter toute équivoque, chacune de ces décisions pourra, sans caractère obligatoire, allouer tout montant apporté à l'apporteur.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire instrumentant qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande de la comparante ci-dessus, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande de la même comparante, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Le document a été lu à la mandataire de la comparante, connue du notaire par son nom, prénom, état civil et domicile, laquelle comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. HACKEL, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 31 décembre 2012. Relation: EAC/2012/17864. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2013003677/111.

(130003279) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2013.

Eligo, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8362 Grass, 6, rue des Champs.

R.C.S. Luxembourg B 173.991.

STATUTS

L'an deux mille douze, le quatorze novembre.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A COMPARU:

Monsieur Frédéric DERAEMAERKER, né le 7 août 1972 à Berchem Sainte Agathe (Belgique), demeurant à B-6700 Arlon, 17, Avenue de Mersch (Belgique).

Lequel comparant a requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il constitue par la présente.

Titre I^{er} . - Objet - Raison sociale - Durée

Art. 1^{er}. Il est formé par la présente entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société à responsabilité limitée prend la dénomination de ELIGO (ci-après la «Société»).

Art. 3. La société a pour objet la consultance en informatique et toutes prestations liées de près ou de loin à cette activité.

La société a également pour objet toutes activités commerciales, en accord avec les dispositions de la loi du 9 juillet 2004, modifiant la loi modifiée du 28 décembre 1988 concernant le droit d'établissement et réglementant l'accès aux professions d'artisan, de commerçant, d'industriel ainsi qu'à certaines professions libérales.

La Société pourra emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La Société pourra encore effectuer toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières, susceptibles de favoriser l'accomplissement ou le développement des activités décrites ci-dessus.

Art. 4. La durée de la Société est illimitée.

Art. 5. Le siège social est établi dans la Commune de Steinfort.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision des associés.

Titre II. - Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune.

Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 7. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer dans les 30 jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

Art. 8. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Les créanciers, ayants droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilan et inventaire de la Société.

Titre III. - Administration et Gérance

Art. 9. La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 10. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 11. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts doivent réunir la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

Art. 12. Lorsque la Société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les statuts à l'assemblée générale sont exercés par l'associé unique.

Les décisions prises par l'associé unique, en vertu de ces pouvoirs, sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la Société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établies par écrit.

Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 14. Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Art. 15. Tout associé peut prendre au siège social de la Société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 16. Les produits de la Société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent du capital social.

Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés.

Art. 17. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Titre IV. - Dissolution - Liquidation

Art. 18. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

Titre V. - Dispositions générales

Art. 19. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2013.

Souscription et Libération

Les statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, les parts sociales ont été souscrites par l'associé unique, Monsieur Frédéric DERAEMAEKER, préqualifié, et libérées entièrement par le souscripteur prêté moyennant un versement en numéraire, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge, à raison de sa constitution, à environ 950,- EUR.

Résolutions prises par l'associé unique

Et aussitôt l'associé unique, représentée comme dit ci-avant, représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

- 1.- L'adresse du siège social est établie à L-8362 Grass, 6, rue des Champs.
- 2.- Monsieur Frédéric DERAEMAEKER, né le 7 août 1972 à Berchem Sainte Agathe (Belgique), demeurant à B-6700 Arlon, 17, Avenue de Mersch (Belgique), est nommé gérant unique de la Société pour une durée indéterminée.
- 3.- La Société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle du gérant unique.

DONT ACTE, fait et passé à Grass, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Frédéric DERAEMAEKER, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 21 novembre 2012. Relation GRE/2012/4335. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Junglinster, le 8 janvier 2013.

Référence de publication: 2013003836/107.

(130004203) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2013.

Financière de Grammond S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1836 Luxembourg, 23, rue Jean Jaurès.

R.C.S. Luxembourg B 140.152.

L'an deux mille douze, le vingt-sept décembre.

Par-devant Maître Cosita DELVAUX, notaire résidant à Redange-sur-Attert.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «FINANCIÈRE DE GRAMMOND S.A.» (la Société), ayant son siège social à L-1836 Luxembourg, 23, rue Jean Jaurès, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 140.152,

constituée suivant acte reçu par Maître Jacques DELVAUX, alors notaire de résidence à Luxembourg en date du 17 juin 2008, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 1904 du 2 août 2008.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Luc Wittner, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Nathalie Jacquemart, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Angela Lippolis, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a l'ordre du jour suivant:

1. Augmentation du capital social de la Société à concurrence de un million sept cent quatre-vingt-deux mille cinq cents euros (EUR 1.782.500,-) pour le porter de son montant actuel de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) à un montant de un million huit cent treize mille cinq cents euros (EUR 1.813.500,-);

2. Emission de cinq mille sept cent cinquante (5.750) nouvelles actions, avec une valeur nominale de trois cent dix euros (EUR 310,-) chacune, pour porter le nombre d'actions de cent (100) actions, avec une valeur nominale de trois cent dix euros (EUR 310,-), à cinq mille huit cent cinquante (5.850) actions avec une valeur nominale de trois cent dix euros (EUR 310,-) chacune;

3. Acceptation de la souscription par ID TRUST MANAGEMENT de cinq mille sept cent cinquante (5.750) nouvelles actions, avec une valeur nominale de trois cent dix euros (EUR 310,-), chacune, par un apport en nature consistant en une créance certaine, liquide et exigible à l'encontre de la Société en faveur de ID TRUST MANAGEMENT, s'élevant à un million sept cent quatre-vingt-trois mille euros (EUR 1.783.000,-) et affectation de cinq cents euros (EUR 500,-) à un compte de prime d'émission;

4. Modification de l'article 5 des Statuts de la Société, afin de refléter les résolutions devant être adoptées sous les points 1. à 3. ci-dessus.

5. Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires ou leurs mandataires ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Après quoi l'assemblée prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence d'un montant de un million sept cent quatre-vingt-deux mille cinq cents euros (EUR 1.782.500,-) pour le porter de son montant actuel de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) à un montant de un million huit cent treize mille cinq cents euros (EUR 1.813.500,-) par la création et l'émission de cinq mille sept cent cinquante (5.750) nouvelles actions avec une valeur nominale de trois cent dix euros (EUR 310,-) chacune, pour porter le nombre d'actions de cent actions (100), avec une valeur nominale de trois cent dix euros (EUR 310,-) chacune, à cinq mille huit cent cinquante actions (5.850) avec une valeur nominale de trois cent dix euros (EUR 310,-) chacune.

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'accepter la souscription par ID TRUST MANAGEMENT, une société à responsabilité limitée de droit belge ayant son siège social Avenue de la Chênaie, 166 à Uccle 8-1180 Bruxelles, ici représentée par Madame Nathalie Jacquemart, prénommée, en vertu d'une procuration annexée, de 5.750 actions d'une valeur nominale de trois cent dix euros (EUR 310,-) chacune, intégralement libérées par la conversion en capital d'une créance certaine, liquide et exigible contre la Société à concurrence d'un montant de un million sept cent quatre-vingt-trois mille euros (EUR 1.783.000,-), dont un million sept cent quatre-vingt-deux mille cinq cents euros (EUR 1.782.500,-) sera alloué au capital social de la Société et cinq cents euros (EUR 500,-) seront affectés à un compte de prime d'émission.

L'existence de ladite créance a été justifiée au notaire instrumentant dans un rapport établi par la Fiduciaire Everard & Klein S.à r.l., ayant son siège social au 83, rue de la Libération à L-5969 ITZIG, en date du 11 décembre 2012 qui conclut comme suit:

"Sur base des vérifications effectuées telles que décrites ci-dessus, nous sommes d'avis que l'apport projeté est décrit de façon claire et précise et que les modes d'évaluation retenus sont appropriés aux circonstances données et conduisent à une valeur au moins égale au nombre et à la valeur nominale des 5.750 actions nouvelles de € 310,00 à émettre en contrepartie de l'apport augmenté de la prime d'émission."

La procuration et ledit rapport resteront, après avoir été signés ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, annexés aux présentes pour être formalisés avec elles.

Troisième résolution

L'assemblée décide de modifier en conséquence l'article 5 des statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 5.** Le capital souscrit est fixé à UN MILLION HUIT CENT TREIZE MILLE CINQ CENTS EUROS (EUR 1.813.500,-) représenté par CINQ MILLE HUIT CENT CINQUANTE (5.850) actions d'une valeur nominale de TROIS CENT DIX EUROS (EUR 310,-) chacune.

Les actions de la société sont et resteront uniquement nominatives.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.».

Quatrième résolution

L'assemblée confirme, autant que de besoin, que les administrateurs sont autorisés à répondre favorablement à toute demande d'informations qui serait formulée par les autorités fiscales étrangères eu égard à la société «FINANCIÈRE DE GRAMMOND S.A.» et ce, conformément aux dispositions de l'article 12 des statuts.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, incombant à la société ou mis à sa charge en raison des présentes, est évalué à environ EUR 2.700.-.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: L. WITTNER, N. JACQUEMART, A. LIPPOLIS, C. DELVAUX.

Enregistré à Redange/Attert, le 2 janvier 2013. Relation: RED/2013/34. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): T. KIRSCH.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 8 janvier 2013.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2013003869/94.

(130003723) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2013.

Glischke Bedachungen Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6633 Wasserbillig, 19, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 93.838.

Im Jahre zwei tausend zwölf.

Den achtundzwanzigsten Dezember.

Vor dem unterzeichneten Henri BECK, Notar mit dem Amtssitze in Echternach (Grossherzogtum Luxemburg).

IST ERSCHIENEN:

Herr Ulrich GLISCHKE, Dachdeckermeister, wohnhaft in D-54290 Trier, Matthiasstrasse 5.

Welcher Komparsent hier vertreten ist durch Herrn Jean-Paul FRANK, sachverständiger Buchhalter, beruflich ansässig in L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt, aufgrund einer Vollmacht unter Privatschrift vom 14. Dezember 2012,

welche Vollmacht, nach gehöriger "ne varietur" Paraphierung durch den Bevollmächtigten und dem amtierenden Notar, gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigegeben bleibt um mit derselben eingetragen zu werden.

Welcher Komparsent, vertreten wie vorerwähnt, erklärte, dass er der alleinige Anteilhaber der Gesellschaft mit beschränkter Haftung GLISCHKE BEDACHUNGEN S.à r.l. ist, mit Sitz in L-2668 Luxembourg, 2-6, rue Julien Vesque, eingetragen beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxembourg unter der Nummer B 93.838 (NIN 2003 2408 215).

Dass besagte Gesellschaft gegründet wurde zufolge Urkunde aufgenommen durch Notar Emile SCHLESSER, mit dem Amtssitze in Luxembourg, am 23. Mai 2003, veröffentlicht im Memorial C Recueil des Sociétés et Associations Nummer 732 vom 10. Juli 2003.

Das Gesellschaftskapital beläuft sich auf zwölf tausend fünf hundert Euro (€ 12.500.-), eingeteilt in ein hundert (100) Anteile zu je ein hundert fünfundanzig Euro (€ 125.-), alle zugeteilt Herrn Ulrich GLISCHKE, vorgenannt.

Als dann ersuchte der Komparsent, vertreten wie vorerwähnt, den amtierenden Notar Nachstehendes zu beurkunden wie folgt:

Erster Beschluss

Der alleinige Gesellschafter beschliesst den Sitz der Gesellschaft von Luxembourg nach Wasserbillig zu verlegen, und demgemäss den ersten Absatz von Artikel 5 der Statuten abzuändern wie folgt:

Art. 5. (Absatz 1). Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Wasserbillig.

Zweiter Beschluss

Der alleinige Gesellschafter legt die genaue Anschrift der Gesellschaft wie folgt fest: L-6633 Wasserbillig, 19, route de Luxembourg.

WÖRÜBER URKUNDE, Aufgenommen in Luxembourg, Am Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung alles Vorstehenden an den Komparsenten, handelnd wie eingangs erwähnt, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: J.-P. FRANK, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 2 janvier 2013. Relation: ECH/2013/18. Reçu soixante-quinze euros 75,00.-€

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, auf Begehrt erteilt, zwecks Hinterlegung beim Handels-und Gesellschaftsregister.

Echternach, den 7. Januar 2013.

Référence de publication: 2013003907/43.

(130003419) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2013.

Le Lys S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 44.804.

L'an deux mille douze, le dix-huit décembre.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «LE LYS S.A. SPF», ayant son siège social à Luxembourg, constituée suivant acte notarié, en date du 11 août 1993, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 501 du 23 octobre 1993. Les statuts en ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 16 mai 2011, publié au Mémorial, Recueil Spécial C, numéro 1387 du 27 juin 2011.

L'assemblée est présidée par Madame Arlette SIEBENALER, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Solange WOLTER, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Madame Annick BRAQUET, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les actions sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

- 1.- Décision de prononcer la dissolution de la société.
- 2.- Décision de procéder à la mise en liquidation de la société.
- 3.- Décharge à donner au Conseil d'Administration et au Commissaire pour la période allant du 1^{er} janvier 2012 jusqu'à la date de la mise en liquidation.
- 4.- Désignation d'un ou plusieurs liquidateurs et détermination de leurs pouvoirs.
- 5.- Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide la dissolution de la société et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour.

Deuxième résolution

L'Assemblée donne décharge au Conseil d'Administration au Commissaire pour la période allant du 1^{er} janvier 2012 jusqu'à la date de ce jour.

Troisième résolution

L'assemblée décide de nommer comme liquidateur:

MERLIS S.à r.l., société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 111.320.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis des lois coordonnées sur les sociétés commerciales. Ils peuvent accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires, donner mainlevée, avec ou sans paiement, de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateurs est dispensé de dresser inventaire et peuvent s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, les comparants ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: A. SIEBENALER, S. WOLTER, A. BRAQUET et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 27 décembre 2012. Relation: LAC/2012/62539. Reçu douze euros (12,- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 14 janvier 2013.

Référence de publication: 2013004046/65.

(130003540) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2013.

Mohawk Foreign Funding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 173.946.

STATUTES

In the year two thousand and twelve, on the fifth of December.

Before Us M^e Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned.

THERE APPEARED:

Mohawk Global Investments S.à r.l., a company incorporated under the laws of Luxembourg, with its registered office at 10B, rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange, Luxembourg and registered at Luxembourg RCS under number B111052,

Here represented by Mr Abdelrahime BENMOUSSA, employee, with professional address at 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg by virtue of the proxy given under private seal.

The said proxy, after having been signed ne varietur by the proxy holder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as stated here-above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration

1. Name. There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name "Mohawk Foreign Funding S.à r.l." (hereafter the Company), which will be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended (hereafter the Law), as well as by the present articles of association (hereafter the Articles).

2. Registered office.

2.1 The registered office of the Company is established in Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the single manager, or as the case may be, by the board of managers of the Company. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

2.2 Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the single manager, or as the case may be, the board of managers of the Company. Where the single manager or the board of managers of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstan-

ces. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

3. Object.

3.1 The object of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. The Company shall be considered as a “Société de Participations Financières” according to the applicable provisions.

3.2 It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

3.3 The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of debt or equity securities to its subsidiaries, affiliated companies and/or any other companies or persons that may or may not be shareholders of the Company to the extent permitted under Luxembourg law. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or over some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings and/or obligations and undertakings of any other companies or persons that may or may not be a shareholder of the Company, and, generally, for its own benefit and/or the benefit of any other company or person that may or may not be a shareholder of the Company.

3.4 The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

3.5 In a general fashion it may grant assistance to affiliated companies, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

3.6 The Company may buy, sell, exchange, finance, lease, improve, demolish, construct for its own account, develop, divide and manage any real estate. It may further execute all works of renovations and transformations as well as the maintenance of these assets.

3.7 The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly favour or relate to its object.

4. Duration.

4.1 The Company is formed for an unlimited period of time.

4.2 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the shareholders.

II. Capital - Shares

5. Capital.

5.1 The Company's corporate capital is fixed at twenty-five thousand euro (EUR 25,000) represented by twenty-five thousand (25,000) shares in registered form with a par value of one euro (EUR 1) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2 The share capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the single shareholder or, as the case may be, by the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

6. Shares.

6.1 Each share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

6.2 Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.3 Shares are freely transferable among shareholders or, if there is no more than one shareholder, to third parties.

If the Company has more than one shareholder, the transfer of shares to non-shareholders is subject to the prior approval of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the share capital of the Company.

A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the civil code.

For all other matters, reference is being made to articles 189 and 190 of the Law.

6.4 A shareholders' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each shareholder who so requests.

6.5 The Company may redeem its own shares within the limits set forth by the Law.

III. Management - Representation

7. Board of managers.

7.1 The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders which sets the term of their office. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholder(s).

7.2 The managers may be dismissed at any time ad nutum (without any reason).

7.3 The shareholder(s) may decide to appoint one or several Class A managers and one or several Class B managers.

8. Powers of the board of managers.

8.1 All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the single manager or, if the Company is managed by more than one manager, the board of managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

8.2 Subject to article 8.3 special and limited powers may be delegated for specified matters to one or more persons, whether shareholders or not, by any manager of the Company.

8.3 If the shareholder(s) have appointed one or several Class A managers and one or several Class B managers, special and limited powers may be delegated for specified matters to one or more persons, whether shareholders or not, only by any Class A manager acting jointly with any Class B manager.

9. Procedure.

9.1 The board of managers shall meet as often as the Company's interests so require or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice.

9.2 Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers.

9.3 The notice period may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the board of managers of the Company or if all the members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting.

9.4 Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing another manager as his proxy.

9.5 The Board can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the Board are validly taken by a majority of the votes of the managers present or represented provided that, if the shareholder(s) have appointed one or several Class A managers and one or several Class B managers, at least one Class A manager and one Class B manager (in each case, whether in person or by proxy) votes in favour of the resolution. The chairman shall not be entitled to a second or casting vote.

9.6 The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by all the managers present at the meeting.

9.7 Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

9.8 In cases of urgency, circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

10. Representation.

10.1 Subject to article 10.2 the Company shall be bound towards third parties in all matters by the signature of any manager of the Company or by the signature of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 8.2 and 8.3 of these Articles.

10.2 If the shareholder(s) have appointed one or several Class A managers and one or several Class B managers, the Company will be bound towards third parties by the joint signature of any Class A manager with any Class B manager.

11. Liability of the managers. The managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Law.

IV. General meetings of shareholders

12. Powers and Voting rights.

12.1 The single shareholder assumes all powers conferred by the Law to the general meeting of shareholders.

12.2 Each shareholder has voting rights commensurate to its shareholding.

12.3 Each shareholder may appoint any person or entity as his attorney pursuant to a written proxy given by letter, telegram, telex, facsimile or e-mail, to represent him at the general meetings of shareholders.

13. Form - Quorum - Majority.

13.1 If there are not more than twenty-five shareholders, the decisions of the shareholders may be taken by circular resolution, the text of which shall be sent to all the shareholders in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail. The shareholders shall cast their vote by signing the circular resolution. The signatures of the shareholders may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

13.2 Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

13.3 However, resolutions to alter the Articles or to dissolve and liquidate the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital.

V. Annual accounts - Allocation of profits

14. Accounting year.

14.1 The accounting year of the Company shall begin on the first of January of each year and end on the thirty-first of December.

14.2 Each year, with reference to the end of the Company's year, the single manager or, as the case may be, the board of managers must prepare the balance sheet and the profit and loss accounts of the Company as well as an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarizing all the Company's commitments and the debts of the managers, the statutory auditor(s) (if any) and shareholders towards the Company.

14.3 Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

15. Allocation of profits.

15.1 The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to the statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

15.2 The general meeting of shareholders has discretionary power to dispose of the surplus. It may in particular allocate such profit to the payment of a dividend or transfer it to the reserve or carry it forward.

15.3 The general meeting of shareholders may decide to pay interim dividends on the basis of statements of accounts prepared by the managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realised either since the end of the last fiscal year increased by profits carried forward and distributable reserves, including share premium, but decreased by losses carried forward or, where the distribution is to be made during the first financial year of the Company, since the date of incorporation of the Company but, in either case, decreased by sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these Articles.

VI. Dissolution - Liquidation

In the event of a dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be shareholders, appointed by a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the shareholder(s) or by law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realization of the assets and payments of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realization of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the shareholder or, in the case of a plurality of shareholders, the shareholders in proportion to the shares held by each shareholder in the Company.

VII. General provision

Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provision

The first accounting year shall begin on the date of this deed and shall end on 31 December 2013.

Subscription - Payment

Thereupon, Mohawk Global Investments S.à r.l., pre-named and represented as stated above declares, declares that he subscribes to twenty five thousand (25,000) shares of the Company in registered form, having a par value of one euro (EUR 1) each, and to fully pay them up by way of a contribution in cash amounting to twenty five thousand euro (EUR 25,000).

The amount of twenty five thousand euro (EUR 25,000) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

*Extraordinary general meeting
Decisions taken by the sole shareholder*

The aforementioned appearing person, representing the whole of the subscribed share capital, has adopted the following resolutions as sole shareholder:

1. The following persons are appointed as managers of the Company for an indefinite period:

Category A managers:

- Mr. Cornelis Martinus Verhaaren, manager/director of companies, born on January 2, 1966, in the Netherlands and residing at 10b, rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg,
- Mr. Brendan McGill, manager/director of companies, born on May 27, 1978, in Columbus, United States of America and residing at 160 S. Industrial Blvd, Calhoun, Georgia 30701, United States of America,
- Mr. Ed Schleper, manager/director of companies, born on October 22, 1959, in Maryland, United States of America and residing at 160, South Industrial Boulevard, 30701 Calhoun - Georgia, United States of America,

Category B managers:

- Mr. Noel McCormack, manager/director of companies, born on December 12, 1952, in Dublin, Ireland and with professional address at 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;
- Mr. John Kleynhans, manager/director of companies, born on October 30, 1969, in Oberholzer, South Africa and with professional address at 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,
- Mr. Hermanus Roelof Willem Troskie, manager/director of companies, born on May 24, 1970, in Amsterdam, Netherlands and with professional address at 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

2. The registered office of the Company is set at 10B, rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is evaluated at approximately one thousand Euros.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, said proxyholder of the person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le cinq décembre.

Par devant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A COMPARU:

Mohawk Global Investments S.à r.l., une société constituée selon les lois du Luxembourg, avec son siège social au 10B, rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange, Luxembourg, immatriculée au RCS sous le numéro B111052,

ici représentée par Monsieur Abdelrahime BENMOUSSA, ayant son adresse professionnelle au 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg,

en vertu de la procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante, représentée comme indiqué ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

I. Dénomination - Siège social - Objet social - Durée

1. Dénomination. Il est établi une société à responsabilité limitée sous la dénomination "Mohawk Foreign Funding S.à r.l." (ci-après la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 Août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la Loi) et par les présents statuts (ci-après les Statuts).

2. Siège social.

2.1 Le siège social est établi à Bertange, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par décision du gérant unique ou, le cas échéant, par le conseil de gérance de la Société. Il

peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérante comme en matière de modification des Statuts.

2.2 Il peut être créé par décision du gérant unique ou, le cas échéant, du conseil de gérance, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Lorsque le gérant unique ou le conseil de gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces événements seraient de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert de son siège social, restera une société luxembourgeoise.

3. Objet social.

3.1 La Société a pour objet la prise de participation, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes les sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces sociétés ou entreprises ou participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. La Société sera considérée comme une Société de Participations Financières selon les mesures en vigueur.

3.2 Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.3 La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de parts sociales et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, en ce compris, sans limitation, ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations ou de valeurs, à ses filiales, sociétés affiliées et/ou toute autre société ou personne qui peuvent être associés ou non de la Société, dans la limite de ce qui est permis par la loi luxembourgeoise. La Société pourra aussi donner des garanties et nantir, transférer, grever ou créer de toute autre manière et accorder des sûretés sur toutes ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et engagements de toute autre société ou personne qui peuvent être associés ou non de la Société, et, de manière générale, en sa faveur et/ou en faveur de toute autre société ou personne qui peuvent être associés ou non de la Société.

3.4 La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les créanciers, fluctuations monétaires, fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.5 D'une manière générale, elle pourra prêter assistance à toute société affiliée, prendre toutes mesures de contrôle et de supervision et exécuter toutes opérations qu'elle estimera utiles dans l'accomplissement et le développement de son objet.

3.6 La société pourra acheter, vendre, échanger, financer, louer, améliorer, démolir, construire pour son propre compte, développer, diviser et gérer tous biens immobiliers. Elle pourra en outre effectuer tous travaux de rénovations et de transformations ainsi que la maintenance de ces biens.

3.7 La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles, ainsi que toutes transactions se rapportant à la propriété immobilière ou mobilière, qui directement ou indirectement favorisent ou se rapportent à la réalisation de son objet social.

4. Durée.

4.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

4.2 La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant l'un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

5. Capital.

5.1 Le capital de la Société est fixé à vingt-cinq mille euros (EUR 25.000), représenté par vingt-cinq mille (25.000) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2 Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit en une seule ou plusieurs fois par résolution de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés délibérante comme en matière de modification des Statuts.

6. Parts sociales.

6.1 Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.2 Envers la Société, les parts sociales de la Société sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les co-propriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.3 Les parts sociales sont librement transmissibles entre associés et, en cas d'associé unique, à des tiers.

En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales à des non-associés n'est possible qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

La cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle aura été notifiée à la Société ou acceptée par elle en conformité avec les dispositions de l'article 1690 du code civil.

Pour toutes autres questions, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

6.4 Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi ou il pourra être consulté par chaque associé.

6.5 La Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales dans les limites et aux conditions prévues par la Loi.

III. Gestion - Représentation

7. Conseil de gérance.

7.1 La Société est gérée par un ou plusieurs gérants qui seront nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, lequel/laquelle fixera la durée de leur mandat. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) n' (ne) est (sont) pas nécessairement associé(s).

7.2 Les gérants sont révocables n'importe quand ad nutum (sans aucune raison).

7.3 L'associé unique ou les associés, selon le cas, pourront nommer un ou plusieurs gérants de Classe A et un ou plusieurs gérants de Classe B.

8. Pouvoirs du conseil de gérance.

8.1 Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant ou, si la Société est gérée par plus qu'un gérant, du conseil de gérance, lequel aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social de la Société.

8.2 Sous réserve des dispositions de l'article 8.3, des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à une ou plusieurs personnes, qu'elles soient associés ou non, par tout gérant de la Société.

8.3 Si les associés ont nommés un ou plusieurs gérants de Classe A et un ou plusieurs gérants de Classe B, des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques ne peuvent être délégués à une ou plusieurs personnes, qu'elles soient associés ou non, que par tout gérant de Classe A agissant conjointement avec tout gérant de Classe B.

9. Procédure.

9.1 Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

9.2 Il sera donné à tous les gérants un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du conseil de gérance.

9.3 Il peut être renoncé à la période de convocation avec l'accord de chaque membre du conseil de gérance de la Société donné par écrit soit en original, soit par télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique, ou si tous les membres du conseil de gérance de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour.

9.4 Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.

9.5 Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du conseil de gérance ne sont prises valablement qu'à la majorité des voix à la condition que, si l'associé unique ou les associés ont nommés un ou plusieurs gérants de Classe A et un ou plusieurs gérants de Classe B, au moins un gérant de Classe A et un gérant de Classe B (à chaque fois soit en personne soit par procuration) votent en faveur de la résolution. Le Président ne dispose pas d'une seconde voix ou d'une voix prépondérante.

9.6 Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par tous les gérants présents à la réunion.

9.7 Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion puissent s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

9.8 En cas d'urgence, les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou téléfax.

10. Représentation.

10.1 Sous réserve des dispositions de l'article 10.2, la Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par la seule signature d'un gérant ou par la signature de toutes personnes à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément aux articles 8.2 et 8.3 des Statuts.

10.2 Si l'associé unique ou les associés ont nommé un ou plusieurs gérants de Classe A et un ou plusieurs gérants de Classe B, la Société sera engagée, vis-à-vis des tiers, par la signature conjointe de tout gérant de Classe A et de tout gérant de Classe B.

11. Responsabilités des gérants. Les gérants ne contractent, en raison de leur mandat, aucune obligation personnelle relativement à tout engagement valablement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où un tel engagement est en conformité avec les Statuts et les dispositions de la Loi.

IV. Assemblée générale des associés

12. Pouvoirs et Droits de vote.

12.1 L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont attribués par la Loi à l'assemblée générale des associés.

12.2 Chaque associé possède des droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales détenues par lui.

12.3 Tout associé pourra se faire représenter aux assemblées générales des associés de la Société en désignant par écrit, soit par lettre, télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique une autre personne ou entité comme mandataire.

13. Forme - Quorum - Majorité.

13.1 Lorsque le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq associés, les décisions des associés pourront être prises par résolution circulaire dont le texte sera envoyé à chaque associé par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique. Les associés exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés apparaîtront sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique envoyé(e)s par lettre ou téléfax.

13.2 Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

13.3 Toutefois, les résolutions prises pour la modification des Statuts ou pour la dissolution et la liquidation de la Société seront prises à la majorité des voix des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices

14. Exercice social.

14.1 L'exercice social commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre.

14.2 Chaque année, à la fin de l'exercice social de la Société, le gérant unique ou, le cas échéant, le conseil de gérance, doit préparer le bilan et les comptes de profits et pertes de la Société, ainsi qu'un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société, avec une annexe résumant tous les engagements de la Société et les dettes des gérants, commissaire(s) aux comptes (si tel est le cas), et associés envers la Société.

14.3 Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

15. Affectation des bénéfices.

15.1 Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Il sera prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net annuel de la Société qui sera affecté à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

15.2 L'assemblée générale des associés décidera discrétionnairement de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel. Elle pourra en particulier attribuer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à la réserve ou le reporter.

15.3 L'assemblée générale des associés peut décider de distribuer des dividendes intérimaires sur la base d'un état comptable préparé par les gérants dont il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, comprenant la prime d'émission, mais diminué des pertes reportées ou, lorsque la distribution a lieu lors du premier exercice social de la Société, depuis la date de constitution de la Société mais, dans tous les cas, diminué des sommes à allouer à la réserve légale établie en fonction de la loi ou des présents statuts.

VI. Dissolution - Liquidation

En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution du (ou des) gérant(s) ou par la loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.

Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera attribué à l'associé unique ou, en cas de pluralité d'associés, aux associés proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chacun d'eux dans la Société.

VII. Disposition générale

Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire

La première année sociale débutera à la date du présent acte et se terminera au 31 décembre 2013.

Souscription - Libération

Ces faits exposés, Mohawk Global Investments S.à r.l., prénommée et représentée comme spécifié ci-dessus, déclare souscrire à vingt-cinq mille (25.000) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune et les libérer entièrement par versement en espèces de vingt-cinq mille euros (EUR 25.000).

La somme de vingt-cinq mille euros (EUR 25.000) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, lequel le reconnaît expressément.

Assemblée générale des actionnaires

Décisions de l'associé unique

Le comparant pré-mentionné, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes en tant qu'associé unique:

1. Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une durée indéterminée:

Gérants de catégorie A:

- Monsieur Cornelis Martinus Verhaaren, directeur/gérant de sociétés, né le 2 janvier 1966 au Pays Bas et demeurant au 10b, rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg,
- Monsieur Brendan McGill, directeur/gérant de sociétés, né le 27 mai 1978, à Columbus, Etats-Unis et demeurant au 160 S. Industrial Blvd, Calhoun, Georgia 30701, Etats-Unis,
- Monsieur Ed Schleper, directeur/gérant de sociétés, né le 22 octobre 1959, in Maryland, Etats Unis et demeurant au 160, South Industrial Boulevard, 30701 Calhoun - Georgia, Etat-Unis,

Gérants de catégorie B:

- Monsieur Noel McCormack, administrateur/gérant de sociétés, né le 12 décembre 1952, à Dublin, Irlande et demeurant professionnellement au 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,
- Monsieur John Kleynhans, administrateur/gérant de sociétés, né le 30 octobre 1969, à Oberholzer, Afrique du Sud et demeurant professionnellement au 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,
- Monsieur Hermanus Roelof Willem Troskie, administrateur/gérant de sociétés, né le 24 mai 1970, à Amsterdam, Pays-Bas et demeurant professionnellement au 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

2. Le siège social de la Société est établi au 10B, rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, est évalué approximativement à mille euros.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la date spécifiée en tête des présents Statuts.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, le mandataire de la partie comparante a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. BENMOUSSA, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 11 décembre 2012. LAC/2012/59014. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 4 janvier 2013.

Référence de publication: 2013004077/464.

(130003259) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2013.

A.L.P. International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 93.664.

—
EXTRAIT

L'assemblée générale ordinaire réunie à Luxembourg le 14 janvier 2013, a pris acte de la démission des quatre administrateurs en la personne de Jean-Yves Nicolas, Marc Koeune, Nicole Thommes et Andrea Dany, ainsi que la démission du commissaire aux comptes, la société CeDerLux-Services S.A R.L.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2013008312/12.

(130009477) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2013.

GP CTB North S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 170.254.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand and twelve, on the fourteenth of December.

Before Us, Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette,

There appeared:

Georgia-Pacific LLC, a limited liability company established and existing under the laws of the State of Delaware, United States of America, having its registered office at 1209 Orange Street, DE-19801 Wilmington, New Castle, United States of America and registered with the Secretary of State of the State of Delaware under number 4275413,

here represented by Gaëlle Bernard, employee, with professional address at 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of one (1) proxy given on December 14, 2012.

The said proxy, signed ne varietur by the proxy holder of the party appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to state that:

- The appearing party is currently the sole shareholder of the private limited liability company (société à responsabilité limitée) established and existing under the laws of Luxembourg under the name of "GP CTB North S.à r.l." (the Company), having its registered office at 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 170254, established by a deed of Maître Blanche Moutrier, notary residing at Esch/Alzette, acting in replacement of the undersigned notary, dated June 29, 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2068, of August 21, 2012, and whose bylaws have not been amended since.

- The Company's share capital is fixed at twenty thousand United States Dollars (USD 20.000,00) represented by twenty thousand (20.000) shares with a nominal value of one United States Dollar (USD 1,00) each.

- The appearing party is currently the sole owner of all the shares of the Company.

- The appearing party, as the sole shareholder of the Company, expressly declares to proceed with the anticipated dissolution of the Company.

- The appearing party, as the liquidator of the Company, declares that all known liabilities have been settled or provisioned.

- The appearing party, as the sole shareholder of the Company, expressly declares that it assumes all the liabilities and debts of the Company.

- The activity of the Company has ceased and all assets of the Company are transferred to its sole shareholder at their net book value, who is personally liable for all liabilities and engagements of the Company, even those actually unknown, in the same way as the latter was liable; accordingly, the liquidation of the Company is considered to be closed.

- The sole shareholder wholly and fully discharges the managers of the dissolved Company for the execution of their mandate as of today.

- The accounting books and documents of the dissolved Company will be kept during a period of five (5) years at the Company's former registered office.

Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne by the Company as a result of the present dissolution are estimated at approximately one thousand three hundred Euro (EUR 1.300,00).

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present deed was drawn up in Senningerberg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, who is known to the undersigned notary by her full name, civil status and residence, she signed together with Us, the notary, the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède.

L'an deux mille douze, le quatorze décembre.

Par-devant Nous, Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette,

A comparu:

Georgia-Pacific LLC, une société à responsabilité limitée établie et régie selon les lois du Delaware, ayant son siège social au 1209 Orange Street, DE-19801 Wilmington, New Castle, Etats-Unis d'Amérique et enregistrée auprès du Secrétaire d'Etat de l'Etat du Delaware sous le numéro 4275413,

ici représentée par Gaëlle Bernard, employée, avec adresse professionnelle au 1B Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 14 décembre 2012.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

Lequel comparant, représenté comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

- Le comparant est actuellement l'associé unique de la société à responsabilité limitée établie en vertu du droit luxembourgeois sous la dénomination de «GP CTB North S.à r.l.» (la Société), ayant son siège social au 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 170254, constituée par acte de Maître Blanche Moutrier notaire de résidence à Esch/Alzette, agissant en remplacement du notaire soussigné, en date du 29 juin 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2068, du 21 août 2012, et dont les statuts n'ont pas été modifiés depuis.

- Le capital social est fixé à vingt mille Dollars Américains (USD 20.000,00), représenté par vingt mille (20.000) parts sociales ayant une valeur nominale d'un Dollar Américain (USD 1,00) chacune.

- Le comparant est actuellement propriétaire de l'intégralité des parts sociales de la Société.

- Par la présente le comparant prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat.

- Le comparant, en sa qualité de liquidateur de la Société, déclare que tout le passif connu de la Société est réglé ou provisionné.

- Le comparant, en sa qualité de seul associé de la Société, déclare assumer le passif et les dettes de la Société.

- L'activité de la Société a cessé; l'associé unique est investi de tout l'actif à sa valeur nette comptable et il répondra personnellement de tous les engagements de la Société, même inconnus à l'heure actuelle, de la même manière que celle-ci y était tenue; partant la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée.

- L'associé unique donne décharge pleine et entière aux gérants pour l'exécution de leur mandat jusqu'à ce jour.

- Les documents et pièces relatifs à la Société dissoute resteront conservés durant cinq (5) ans à l'ancien siège social de la Société.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille trois cent Euros (EUR 1.300,00).

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, passé à Senningerberg, à la date en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire du comparant, connue du notaire soussigné par ses nom et prénom, état et demeure, celle-ci a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Bernard, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 19 décembre 2012. Relation: EAC/2012/17094. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Releveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2013003917/101.

(130004121) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2013.

CPC Lux 1, Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 20.000,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 147.853.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 09 janvier 2013.

Stijn CURFS

Mandataire

Référence de publication: 2013005252/12.

(130005275) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2013.

Lotus One S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 109.911.

DISSOLUTION

In the year two thousand twelve,

on the twenty-seventh day of the month of December.

Before Us Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in SANEM (Grand Duchy of Luxembourg),

there appeared:

Mrs Alessia ARCARI, employee, residing professionally at 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg, acting in her capacity as special proxy holder of:

Mr Binmahfouz Saleh Salem, company director, with professional address at P.O. Box 4384, Jeddah 21491, Saudia Arabia,

pursuant to a proxy under private seal given in Jeddah (Saudia Arabia),

which proxy, after being signed "ne varietur" by the proxy holder of the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to present deed for registration purposes,

here after referred to as "the principal",

The same person declared and requested the notary to act:

I.- That the company "Lotus One S.à r.l." (the "Company"), a "société à responsabilité limitée", established and having its registered office at 7 Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg, registered with the "Registre de Commerce et des Sociétés" in Luxembourg, section B number 109 911 has been incorporated under Luxembourg Law, pursuant to a notarial deed enacted by the undersigned notary, on 03 August 2005, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations number 1439 of 22 December 2005.

The Articles of Association of said Company were amended for the last time pursuant to a notarial deed enacted by the undersigned notary, on 30 December 2008, which deed was published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations number 518 of 10 March 2009.

II.- That the subscribed capital of the Company is fixed at FOUR MILLION NINE HUNDRED THIRTY-SIX THOUSAND FIVE HUNDRED EUROS (4'936'500.- EUR) divided into forty-nine thousand three hundred and sixty-five (49'365) shares with a par value of ONE HUNDRED EUROS (100.- EUR) each, fully paid up.

III.- That the principal has become sole owner of all the shares of said Company.

IV.- That the principal, being sole partner of the Company "Lotus One S.à r.l.", has decided to proceed immediately to the dissolution of said Company.

V.- That the principal declares to have full knowledge of the articles of incorporation and the financial situation of the Company.

VI.- That the principal, as well in its activity as liquidator of the Company, declares that the business activity of the Company has ceased, that it, as sole shareholder is vested with the assets and has paid off all debts of the dissolved

Company committing itself to take over all assets, liabilities and commitments of the dissolved Company as well as to be personally charged with any presently unknown liability.

VII.- That the principal fully grants discharge to the current manager(s) of the dissolved Company, for the due performance of his(their) duties up to this date.

VIII.- That the records and documents of the Company will be kept for a period of five years at its former registered office.

IX.- That the principal commits itself to pay the cost of the present deed.

The undersigned notary who understands and speaks English, records that on request of the proxy holder of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same proxy holder and in case of discrepancy between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document after having been read to the proxy holder of the appearing person said proxy holder signed together with Us the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze,

le vingt-sept décembre.

Par-devant Nous Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM (Grand-Duché de Luxembourg),

a comparu:

Madame Alessia ARCARI, employée privée, demeurant professionnellement au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg;

agissant en sa qualité de mandataire spéciale de:

Monsieur Binmahfouz Saleh Salem, directeur de société, demeurant à P.O. Box 4384, Jeddah 21491, Arabie Saoudite, en vertu d'une procuration sous seing privé lui donnée à Jeddah (Arabie Saoudite),

laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par la mandataire de la personne comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte à des fins d'enregistrement,

ci-après dénommée «le mandant».

Laquelle personne comparante, agissant ès-dites qualités, a déclaré et requis le notaire d'acter:

I.- Que la société «Lotus One S.à r.l.» (la «Société»), une société à responsabilité limitée, établie et ayant son siège social au 7 Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 109 911, a été constituée sous le droit luxembourgeois, suivant acte notarié reçu par le notaire soussigné, en date du 03 août 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1439 du 22 décembre 2005.

Les statuts de la Société furent modifiés pour la dernière fois suivant acte notarié dressé par le notaire soussigné en date du 30 décembre 2008, lequel acte fut publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 518 du 10 mars 2009.

II.- Que le capital social souscrit de la Société est fixé à QUATRE MILLIONS NEUF CENT TRENTE-SIX MILLE CINQ CENTS EUROS (4'936'500.- EUR) divisé en quarante-neuf mille trois cent soixante-cinq (49'365) parts sociales, d'une valeur nominale de CENT EUROS (100.-EUR) chacune, chaque part sociale étant intégralement libérée.

III.- Que le mandant est devenu seul et unique propriétaire de toutes les parts sociales de ladite Société.

IV.- Que le mandant, étant le seul associé de la société «Lotus One S.à r.l.», a décidé de procéder à la dissolution immédiate de ladite Société.

V.- Que le mandant déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société.

VI.- Que le mandant, de même en tant que liquidateur de la Société, déclare que l'activité de la Société a cessé, que lui, en tant qu'associé unique est investi de tout l'actif et qu'il a réglé tout le passif de la Société dissoute s'engageant à reprendre tous actifs, dettes et autre engagements de la Société dissoute et de répondre personnellement de toute éventuelle obligation inconnue à l'heure actuelle.

VII.- Que décharge pleine et entière est accordée au(x) gérant(s) de la Société dissoute pour l'exécution de son(leur) mandat jusqu'à ce jour.

VIII.- Que les livres et documents de la Société dissoute seront conservés pendant cinq ans à l'ancien siège de la société.

IX.- Que le mandant s'engage personnellement à régler tous les frais résultant du présent acte.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la mandataire de la partie comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la requête de la même personne et en cas de divergence entre le texte anglais et français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la partie comparante, celle-ci a signé avec Nous notaire instrumentant le présent acte.

Signé: A. ARCARI, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 31 décembre 2012. Relation: EAC/2012/17845. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Releveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2013004028/99.

(130003401) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2013.

Global C.C. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8031 Strassen, 25, rue de la Libération.

R.C.S. Luxembourg B 51.287.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille douze, le dix décembre.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A COMPARU:

Monsieur Michel MEERS, administrateur de sociétés, né à Elsen (B), le 22 février 1963, demeurant à B-2970 Schilde, Van de Wervelaan, 90/0005,

ici représenté par Monsieur Max MAYER, employé, demeurant professionnellement à Junglinster, 3, route de Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

La prédite procuration, signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de documenter comme suit ses déclarations et constatations:

a.- Que la société anonyme " Global C.C. S.A.", (ci-après la "Société"), avec siège social à L-8031 Strassen, 25, rue de la Libération, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 51.287, a été constituée, originairement sous forme d'une société à responsabilité limitée et la dénomination de GLOBAL CAR CONSULTING, S.à r.l. suivant acte reçu par Maître Paul DECKER, notaire alors de résidence à Luxembourg-Eich, en date du 24 mai 1995, publié au Mémorial C numéro 424 du 1^{er} septembre 1995,

et que les statuts ont été modifiés:

- suivant acte reçu par Maître Paul DECKER, notaire alors de résidence à Luxembourg-Eich, en date du 23 décembre 1998, publié au Mémorial C numéro 216 du 30 mars 1999, contenant notamment le changement de la forme juridique en société anonyme et l'adoption de la dénomination GLOBAL CAR CONSULTING

- suivant acte reçu par Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 17 décembre 2001, publié au Mémorial C numéro 599 du 17 avril 2002, contenant notamment l'adoption de la dénomination GLOBAL C.C.

b.- Que le capital social de la Société est fixé à un montant de trente mille neuf cent quatre-vingt-six Euros soixante-neuf Cents (EUR 30.986,69) représenté par cent vingt-cinq (125) actions sans désignation de valeur nominale, entièrement libérées.

c.- Que le comparant, représenté comme dit ci-avant, est devenu successivement propriétaire de toutes les actions de la Société.

d.- Que l'activité de la Société ayant cessé et que le comparant prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat et sa mise en liquidation.

e.- Que le comparant, en tant qu'actionnaire unique, se désigne comme liquidateur de la Société.

f.- Qu'en cette qualité, il requiert le notaire instrumentant d'acter qu'il déclare avoir réglé tout le passif de la Société et avoir transféré tous les actifs à son profit.

g.- Que le comparant est investi de tous les éléments actifs de la Société et répondra personnellement de tout le passif social et de tous les engagements de la Société même inconnus à ce jour.

h.- Que partant, la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée.

i.- Que décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la Société pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

j.- Qu'il y a lieu de procéder à l'annulation des titres au porteur.

k.- Que les livres et documents de la Société, dissoute, seront conservés pendant cinq ans à B-2970 Schilde, Van de Wervelaan, 90/0005.

18325

Frais

Tous les frais et honoraires du présent acte, évalués à la somme de neuf cents euros, sont à la charge de la société.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, ès-qualité qu'il agit, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Max MAYER, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 13 décembre 2012. Relation GRE/2012/4726. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 8 janvier 2013.

Référence de publication: 2013003908/59.

(130003743) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2013.

L'Aquila Soparfi Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9125 Schieren, 74, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 134.521.

DISSOLUTION

L'an deux mille douze, le vingt-septième jour de décembre.

Par-devant Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Diekirch, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

- Madame Franca SANTAVICCA, commerçante, née le 24 mai 1963 à L'Aquila (Italie), demeurant à L-9068 Ettelbruck, 5, rue Michel Lentz.

Laquelle comparante a déclaré et a requis le notaire instrumentant d'acter que:

I.- Madame Franca SANTAVICCA, prénommée, est la seule et unique associée de la société à responsabilité limitée «L'AQUILA SOPARFI SARL», établie et ayant son siège social à L-9125 Schieren, 74, rue de Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 134.521, a été constituée suivant acte reçu par Maître Pierre PROBST, notaire de résidence à Ettelbruck, en date du 12 décembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 139 du 18 janvier 2008 (ci-après la "Société"), et dont les statuts n'ont pas encore été modifiés depuis sa constitution.

II.- Le capital social souscrit de la Société s'élève actuellement à douze mille quatre cents euros (EUR 12.400,-), divisé en cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-quatre euros (EUR 124,-), toutes les parts sociales étant intégralement souscrites et entièrement libérées par l'associée unique, pré-qualifiée.

CESSION DE PARTS SOCIALES

III.- Il résulte d'une cession de parts sociales intervenue sous seing privé, dès avant la signature des présentes et hors la présence du notaire instrumentant, en date du 27 décembre 2012, que Monsieur Giuseppe CONTE, commerçant, né le 9 mai 1986 à Ettelbruck, demeurant à L-9068 Ettelbruck, 5, rue Michel Lentz, a cédé et transporté, avec effet au 27 décembre 2012, toutes ses cinquante (50) parts sociales, qu'il détenait dans la Société «L'AQUILA SOPARFI SARL», à Madame Franca SANTAVICCA, pré-qualifiée, cet acceptant, au prix de cession convenu entre parties.

Le cessionnaire reconnaît avoir une parfaite connaissance de la situation active et passive de la Société, de sorte que la cession intervient sans garantie d'actif et de passif.

Le prix de la cession convenu entre parties ne sera pas sujet à révision pour quelque raison que ce soit.

Le cessionnaire déclare parfaitement connaître les statuts de la Société de même que la situation comptable, économique, financière et juridique de la Société et renonce à toute garantie de la part du cédant.

Le cessionnaire se trouve subrogée dans tous les droits et obligations attachés aux parts sociales lui cédées à partir de ce jour.

IV. Pour des raisons d'opposabilité à la société et aux tiers, Madame Franca SANTAVICCA, prénommée, en sa qualité de gérante unique de la Société «L'AQUILA SOPARFI SARL», déclare accepter la prédite cession de parts sociales au nom et pour compte de la Société, conformément à l'article 1690 du Code civil et à l'article 190 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

V. En raison de la prédite cession de parts sociales, les parts sociales de la Société «L'AQUILA SOPARFI SARL» appartiennent entièrement à l'associée unique comme suit:

- Madame Franca SANTAVICCA, pré-qualifiée, cent parts sociales 100

Total: cent parts sociales 100

VI.- La comparante Madame Franca SANTAVICCA, pré-qualifiée, en sa qualité d'associée unique, représentant l'intégralité du capital social de la Société, s'est ensuite réuni en assemblée générale extraordinaire à laquelle elle se considère dûment convoquée et a pris les résolutions suivantes:

1.- La comparante Madame Franca SANTAVICCA, pré-qualifiée, a décidé en tant qu'associée unique de la Société, de procéder à la dissolution anticipée et immédiate de la Société et de la mettre en liquidation.

2.- La comparante Madame Franca SANTAVICCA, pré-qualifiée, en sa qualité d'associée unique et bénéficiaire économique final de l'opération, assume le rôle de liquidateur de la Société.

3.- La comparante Madame Franca SANTAVICCA, pré-qualifiée, déclare que les activités de la Société ont cessé, qu'en vertu des comptes établis de la Société au 24 décembre 2012 tout le passif connu de la Société, y compris le passif lié à la liquidation de la Société, a été payé ou dûment provisionné, que la comparante Madame Franca SANTAVICCA, pré-qualifiée, en tant qu'associée unique est investie de tout l'actif et qu'elle s'engage solidairement, indivisiblement et personnellement avec la Société à prendre à sa charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la Société dissoute et tout passif impayé ou inconnu à ce jour avant tout paiement à sa propre personne.

Dans ce contexte, la comparante Madame Franca SANTAVICCA, pré-qualifiée, déclare, en particulier, que la Société n'a plus eu d'activités quelconques après le 23 décembre 2012.

4.- L'associée unique, Madame Franca SANTAVICCA, pré-qualifiée, accomplira, enregistrera, exécutera ou entreprendra toute autre étape requise afin de transférer à lui-même tout l'actif et/ou passif impayé de la Société.

5.- Partant, la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée.

6.- Décharge pleine et entière est accordée à la gérante unique pour l'exécution de leur mandat jusqu'à ce jour.

7.- Les livres comptables et tous autres documents de la Société dissoute seront conservés pendant cinq (5) ans, à compter de la date des présentes, à l'ancien siège social de la Société dissoute à L-9125 Schieren, 74, rue de Luxembourg.

8.- Il sera procédé à l'annulation des parts sociales de la Société.

Toutefois, aucune confusion de patrimoine entre la Société dissoute et l'avoir social de ou remboursement à, l'associée unique ne pourra se faire avant le délai de trente jours (article 69(2) de la loi sur les sociétés commerciales) à compter de la publication et sous réserve qu'aucun créancier de la Société présentement dissoute et liquidée n'aura exigé la constitution de sûretés.

9.- Les frais et honoraires en relation avec le présent acte sont tous à charge de la Société et de la comparante prénommée, laquelle s'engage solidairement, indivisiblement et personnellement avec la Société pour ce qui est du paiement desdits frais et honoraires envers le notaire soussigné.

DONT ACTE, fait et passé à Diekirch, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire instrumentaire par ses nom, prénom, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: F. SANTAVICCA, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch, le 31 décembre 2012. Relation: DIE/2012/15522. Reçu soixante-quinze (75,-) euros.

Le Receveur p.d. (signé): RECKEN.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 8 janvier 2013.

Référence de publication: 2013004022/81.

(130003818) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2013.

Olinat S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 138.302.

Im Jahre zweitausendundzwölf, am einundzwanzigster Dezember.

Vor dem unterzeichneten Notar Karine REUTER mit Amtssitz in Petingen.

Wurde eine außerordentliche Hauptversammlung des einzigen Aktionärs der Aktiengesellschaft luxemburgischen Rechts

Olinat S.A.

abgehalten,

welche ihren Gesellschaftssitz in L-1030 Luxembourg, 412F route d'Esch hat und am 17. April 2008 vor dem Notar Henri HELLINCKX mit Amtssitz in Luxemburg gegründet wurde (die Gesellschaft').

Die Gesellschaft ist im luxemburgischen Handels- und Gesellschaftsregister (Registre de Commerce et des Sociétés) unter der Nummer B 138.302 eingetragen.

Die Gründungsurkunde einschließlich der Gesellschaftssatzung wurde am 28. Mai 2008 in Nummer 1.301 des Amtsblatts Mémorial C, Seite 62.414 veröffentlicht.

Es erschien:

Herr Guy HARLES, geboren am 4. Mai 1955 in Luxemburg, wohnhaft in L-1468 Luxemburg, 14 rue Erasme, hier vertreten durch Frau Rita GOUJON, beruflich niedergelassen in L-1030 Luxemburg, 412F route d'Esch, aufgrund einer in Shanghai am 5. Dezember 2012 gegebenen Vollmacht, welche nach ihrer Unterzeichnung, ne varietur' seitens der Bevollmächtigten und dem unterzeichneten Notar dieser Urkunde beigefügt wird um zusammen mit dieser eingetragen zu werden.

Der einzige Aktionär, wie vorgenannt vertreten, wies den unterzeichneten Notar an, das Folgende zu beurkunden:

Dass die erschienene Partei 100 % der Aktien der Gesellschaft hält und mithin das gesamte Gesellschaftskapital vertreten ist;

Dass die Tagesordnung dieser außerordentlichen Hauptversammlung wie folgt lautet:

Tagesordnung

1. Entscheidung über die Auflösung und Liquidation der Gesellschaft;
2. Ernennung eines Liquidators der Gesellschaft;
3. Festlegung der Befugnisse des Liquidators;
4. Verschiedenes.

Hierauf wurden von dem einzigen Aktionär die folgenden Beschlüsse gefasst:

Erster Beschluss

Die Hauptversammlung beschließt, die Gesellschaft aufzulösen und zu diesem Zweck zu liquidieren.

Zweiter Beschluss

Die Hauptversammlung ernennt die Gesellschaft mit beschränkter Haftung „Merlis S.à r.l.“ mit Sitz in L-1030 Luxemburg, 412F route d'Esch, RCS B 111.320 zum Liquidator.

Dritter Beschluss

Dem Liquidator werden jegliche Befugnisse eingeräumt, welche in den Artikeln 141 und fortfolgende des abgeänderten Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften in Bezug auf die Liquidierung von Gesellschaften genannt sind, einschließlich solcher nach Artikel 145 des vorgenannten Gesetzes, ohne der vorherigen Zustimmung der Hauptversammlung zu bedürfen.

Der Liquidator ist befugt, Dritte mit der Durchführung bestimmter, einzelner Tätigkeiten zu beauftragen.

Nachdem die Tagesordnung erschöpft war, wurde die außerordentliche Hauptversammlung geschlossen.

Der unterzeichnete Notar, welcher Französisch spricht und versteht, stellt hiermit fest, dass auf Verlangen der erschienenen Parteien vorliegende Urkunde in deutscher Sprache gefolgt von einer Fassung in französischer Sprache abgefasst wird. Im Falle von Uneinstimmigkeiten zwischen der Deutschen und der Französischen Fassung, soll die Deutsche Fassung maßgeblich sein.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg.

Im Jahre, im Monat und am Tage wie eingangs erwähnt.

Nach Verlesung dieser Urkunde wurde diese im Original von dem ausfertigen Notar und der Bevollmächtigten gemeinsam unterzeichnet.

Suit la traduction française:

L'an deux mil douze, le vingt et un décembre.

Par-devant Maître Karine REUTER, notaire de résidence à Pétange.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de l'actionnaire unique de la société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois

Olinat S.A.

ayant son siège social à L-1030 Luxembourg, 412F route d'Esch et constituée en date du 17 avril 2008, suivant acte reçu par Maître Henri HELLINCKX, avec siège social à Luxembourg (la société).

La société est inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 138.302.

L'acte de constitution avec les statuts ont été publiés au Mémorial C en date du 28 mai 2008, numéro 1.301, page 62.414.

A comparu:

Monsieur Guy HARLES, né le 4 mai 1955 à Luxembourg, demeurant à L-1468 Luxembourg, 14 rue Erasme,

ici représenté par Madame Rita GOUJON, demeurant professionnellement à L-1030 Luxembourg, 412F route d'Esch, en vertu d'une procuration établie à Shanghai, le 5 décembre 2012, laquelle, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

L'actionnaire unique, comme représenté ci-dessus, a prié le notaire d'acter ce qui suit:
Que la partie comparante détient 100% des actions de la société et représentant l'intégralité du capital social;
Que l'ordre du jour de l'assemblée générale extraordinaire est le suivant:

Ordre du jour:

1. Dissolution de la Société et décision de mise en liquidation volontaire de la Société;
2. Nomination d'un liquidateur de la Société;
3. Définition des pouvoirs et des responsabilités du liquidateur de la Société;
4. Divers.

D'après cet ordre du jour, l'actionnaire unique prend les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de procéder à la dissolution de la Société et de mettre ainsi volontairement la Société en liquidation (la «Liquidation»).

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de nommer la société à responsabilité limitée «Merlis S.à r.l.» avec siège social à L-1030 Luxembourg, 412F route d'Esch, RCS B 111.320, à la fonction du liquidateur de la Société (le «Liquidateur»).

Troisième résolution

Le Liquidateur a les pouvoirs les plus étendus, prévus par les articles 141 et suivants de la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915 telle que modifiée (la "Loi"). Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 de la Loi sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixe.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'allemand et le français, déclare par les présentes, qu'à la requête de la partie comparante le présent acte est rédigé en allemand suivi d'une version française; à la requête de la même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte allemand et français, la version allemande prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signés: R. GOUJON, K. REUTER.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 2 janvier 2013. Relation: EAC/2013/37. Reçu douze euros (12,- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PETANGE, LE 7 janvier 2013.

Référence de publication: 2013004131/103.

(130003326) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2013.

Minusines S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1735 Luxembourg, 8, rue François Hogenberg.

R.C.S. Luxembourg B 3.825.

L'an deux mil douze, le treize décembre.

Par-devant Maître Léon Thomas dit Tom METZLER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "MINUSINES S.A.", aussi appelée "Société Commerciale de Produits Industriels et de Matériel Electrique, société anonyme" avec siège social à L-1022 Luxembourg, 8, rue Hogenberg, constituée suivant acte reçu par Maître François-Joseph Altwies, alors notaire de résidence à Luxembourg, le 16 novembre 1925, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 55 du 26 novembre 1925, modifiée suivant actes reçus par le même notaire, le 16 septembre 1927, le 13 août 1929 et le 13 juillet 1933, publiés au Mémorial C, numéro 63 du 3 octobre 1927, numéro 51 du 28 août 1929 et numéro 48 du 29 juillet 1933, modifiée suivant acte reçu par Maître Tony Neuman, alors notaire de résidence à Dudelange, le 27 mai 1946, publié au Mémorial C, numéro 50 du 14 août 1946, suivant acte reçu par Maître Georges Faber, alors notaire de résidence à Luxembourg, le 30 mars 1954, publié au Mémorial C, numéro 29 du 7 mai 1954, suivant acte reçu par Maître Hyacinthe Glaesener, alors notaire de résidence à Luxembourg, le 12 mai 1959, publié au Mémorial C numéro 37 du 5 juin 1959, suivant acte reçu par le notaire instrumentant le 30 mars 1984, publié au Mémorial C, numéro 115 du 28 avril 1984 et suivant acte contenant notamment une refonte des statuts reçu par le notaire instrumentant en date du 25 janvier 2000, publié au Mémorial C, numéro 388 du 30 mai 2000,

immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 3.825.

La séance est présidée par Monsieur Guy THILL, président du conseil d'administration de MINUSINES S.A., demeurant à Berbourg.

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur François WINANDY, expert-comptable, demeurant à Luxembourg.
L'assemblée élit comme scrutatrices:

- a) Madame Jeanny JACQUES-FISCHER, administratrice de société, demeurant à Mamer,
- b) Madame Josette ELVINGER, Docteur en Droit, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ayant ainsi été constitué, Monsieur le Président expose et requiert le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I.- La présente assemblée a l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1. Modification des statuts sous le Titre III Administration, Surveillance et Direction, article 7.- de l'Administration de la société, suppression du 2^{ème} alinéa.

2. Divers.

II. - Que la présente assemblée a été convoquée par des avis de convocation:

- publiés au journal LUXEMBURGER WORT du 24 novembre 2012 et du 5 décembre 2012;
- publiés au journal TAGEBLATT du 24 novembre 2012 et du 5 décembre 2012; et
- publiés au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 2855 du 24 novembre 2012 et numéro 2941 du 5 décembre 2012.

Les justificatifs de ces publications ont été déposés au bureau pour inspection.

III. - Que les noms des actionnaires présents ou représentés, et des mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires présents et les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentant.

IV. - Qu'il existe actuellement deux mille quatre cents (2.400) actions sans désignation de valeur nominale représentant l'intégralité du capital social de cinq cent mille euros (EUR 500.000.-).

Qu'il appert de la liste de présence que sur les deux mille quatre cents (2.400) actions existantes, mille huit cent quatre-vingt-dix-neuf (1.899) actions sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, soit plus de la moitié du capital social.

Que conformément aux prescriptions de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, les décisions sont à prendre à la majorité des deux-tiers des voix actionnaires présents ou représentés.

V. - Qu'en conséquence, la présente assemblée générale extraordinaire est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur les points figurant à l'ordre du jour.

Monsieur le Président expose les raisons qui ont motivé les points à l'ordre du jour.

Résolutions

L'assemblée aborde l'ordre du jour et, après avoir délibéré, elle prend à l'unanimité la résolution suivante:

Unique résolution

L'assemblée décide de modifier les statuts sous le Titre III Administration, Surveillance et Direction, article 7.- de l'Administration de la Société, par la suppression du deuxième alinéa relatif à l'âge limite des administrateurs, de sorte que cet article aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 7. De l'Administration de la Société.** La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non. Les administrateurs sont nommés par l'assemblée générale pour une durée qui ne pourra dépasser six ans, ils sont rééligibles et toujours révocables.

Les administrateurs sortants qui ont mérité de la société peuvent être nommés administrateurs honoraires, cependant ce titre ne leur donne droit à aucune des prérogatives d'un administrateur actif.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive. L'administrateur nommé en remplacement d'un autre, achève le mandat de celui qu'il remplace."

Clôture

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, et plus personne ne demandant la parole, Monsieur le Président a clôturé l'assemblée.

18330

Frais

Le montant des frais, coûts, honoraires et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société suite aux résolutions prises à la présente assemblée, est évalué approximativement à mille cinq cents euros (EUR 1.500.-).

Dont acte, fait à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation de tout ce qui précède, donnée à l'assemblée en langue d'elle connue, les membres du bureau, tous connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, ont signé le présent acte avec Nous Notaire.

Signé: Guy THILL, François WINANDY, Jeanny JACQUES-FISCHER, Josette ELVINGER, Tom METZLER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 14 décembre 2012. Relation: LAC/2012/59878. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C.

Luxembourg, le 7 janvier 2013.

Tom METZLER.

Référence de publication: 2013004110/89.

(130003495) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2013.

Musel Taxis et Ambulances S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5555 Remich, 6, place du Marché.

R.C.S. Luxembourg B 106.441.

L'an deux mille douze,

le dix-huit décembre.

Par-devant Nous Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

Monsieur Manuel DA Costa CARVALHO, chauffeur, né à Serzedelo/Povoa de Lanhoso (Portugal), le 17 août 1964, demeurant au 3 rue du Village, L-5430 Lenningen,

ici représenté par:

Monsieur Serafim GONCALVES NUNES, employé privé, avec adresse professionnelle au 6, Place du Marché, L-5555 Remich,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée à Remich, le 16 décembre 2012,

laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire du comparant et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte à des fins d'enregistrement.

Lequel comparant, représenté comme il est précisé ci-avant, et agissant en sa qualité de seul et unique associé de la société «MUSEL TAXIS ET AMBULANCES S.à r.l.» (la «Société»), une société à responsabilité limitée, établie et ayant son siège social au 3, rue du Village, L-5430 Lenningen, Grand-Duché de Luxembourg,

constituée suivant acte dressé par le notaire instrumentant, en date du 07 mars 2005, lequel acte fut publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») en date du 02 juillet 2005, sous le numéro 644 et page 30867.

Les statuts de la Société furent modifiés pour la dernière fois suivant un acte notarié dressé par le notaire soussigné en date du 14 décembre 2006, lequel acte fut régulièrement publié au Mémorial, le 10 février 2007, sous le numéro 156 et page 7484.

La Société est inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés, section B sous le numéro 106 441, prend, par le biais de son mandataire spécial, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique DECIDE de transférer, avec effet au 1^{er} janvier 2013, le siège social statutaire et administratif de la Société de la commune de Lenningen vers la commune de Remich et DECIDE de fixer sa nouvelle adresse au 6, Place du Marché, L-5555 Remich.

Deuxième résolution

Afin de refléter ce transfert de siège social, l'associé unique DECIDE de modifier en conséquence et avec même effet au 1^{er} janvier 2013, l'article CINQ (5) premier alinéa des statuts de la Société, lequel premier alinéa aura désormais la teneur suivante:

Art. 5. (Premier alinéa). «Le siège social est établi à Remich, Grand-Duché de Luxembourg.»

DONT ACTE, fait et passé à Belvaux, Grand-Duché de Luxembourg, en en l'étude du notaire soussigné, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, le comparant prémentionné a signé avec Nous le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: S. GONCALVES NUNES, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 20 décembre 2012. Relation: EAC/2012/17153. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2013004119/46.

(130004115) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2013.

Mutualité d'Assistance aux Commerçants, Société Coopérative.

Siège social: L-1254 Luxembourg, 26, rue Marguerite de Brabant.

R.C.S. Luxembourg B 19.736.

L'an deux mille douze, le treize décembre.

Par devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est réunie une assemblée générale extraordinaire des associés de la «Mutualité d'Assistance aux Commerçants», une société coopérative ayant son siège social au L-1254 Luxembourg, 26, rue Marguerite de Brabant, constituée le 30 juin 1982, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 267 en 1982,

immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 19736 (la "Société").

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Yves GORDET, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président nomme comme secrétaire Monsieur Jean-Marc WANT, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur François KOEPP, demeurant professionnellement au L-2740 Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le président expose et prie le notaire soussigné d'acter ce qui suit:

I. Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2011.

2. Décision de dissoudre et mise en liquidation de la Société, suite à la perte de plus de soixante-quinze pour cent (75%) de son capital social en conformité avec les dispositions de la loi du 10 août 1915 telle que modifiée sur les sociétés coopératives

3. Nomination d'un liquidateur.

4. Nomination d'un commissaire-vérificateur.

5. Acceptation de la démission des administrateurs et du commissaire aux comptes.

6. Divers.

II. Que les associés représentés, le mandataire des associés représentés, ainsi que le nombre d'actions détenues par les associés, sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée «ne varietur» par les mandataires des associés représentés, les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes pour les besoins de l'enregistrement, les procurations des associés représentés, après avoir été signées «ne varietur» par les membres du bureau et le notaire instrumentant.

IV. Qu'il ressort de la liste de présence que sur les cinq mille trois cent quatre-vingt-cinq (5.385) parts existantes, cinq mille quatre cent quatre-vingt-treize (5.093) parts des associés majoritaires sont dûment présentes ou représentées à cette réunion. En considération de l'ordre du jour et des dispositions de la loi sur les sociétés commerciales telle que modifiée, l'assemblée est valablement constituée et donc donne le droit de se prononcer sur les points de l'ordre du jour communiqués au préalable.

V. Que l'assemblée était par conséquent régulièrement constituée et a pu délibérer valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

VI. Que l'assemblée a pris les résolutions suivantes à l'unanimité:

- pour: 5.093 voix

- contre: 0
- abstention: 0

Première résolution

L'assemblée générale des associés approuve les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2011.
Une copie des comptes annuels restera annexée aux présentes pour être formalisés ensemble.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de dissoudre anticipativement la Société et de la mettre en liquidation avec effet immédiat en conformité avec les dispositions de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés coopératives.

La dissolution de la Société et sa mise en liquidation est approuvée par chaque actionnaire présent ou représenté.

Troisième résolution

L'assemblée générale nomme Mme Sabrina Monette Laetitia Dorothee Eugénia MARTIN, avocate à la Cour, demeurant professionnellement à Luxembourg, comme liquidateur.

L'assemblée générale des actionnaires a décidé que, dans l'exercice de ses fonctions, le liquidateur disposera des pouvoirs les plus étendus pour effectuer tous les actes d'administration, de gestion et de disposition intéressant la Société, quelle que soit la nature ou l'importance des opérations en question.

Le liquidateur disposera de la signature sociale et sera habilité à représenter la Société vis-à-vis des tiers, notamment en justice, que ce soit en tant que demandeur ou en tant que défendeur.

Le liquidateur peut renoncer à des droits de propriété ou à des droits similaires, à des gages, ou actions en rescision, il peut accorder mainlevée, avec ou sans quittance, de l'inscription de tout gage, saisie ou autre opposition.

Le liquidateur peut, au nom et pour le compte de la Société et conformément à la loi, racheter des parts émises par la Société.

Le liquidateur peut, sous sa propre responsabilité, payer aux associés des avances sur le boni de liquidation.

Le liquidateur peut, sous sa propre responsabilité et pour une durée qu'il fixe, confier à un ou plusieurs mandataires des pouvoirs qu'il croit appropriés pour l'accomplissement de certains actes particuliers.

La Société en liquidation est valablement et sans limitation engagée envers des tiers par la signature du liquidateur, pour tous les actes y compris ceux impliquant tout fonctionnaire public ou notaire.

L'assemblée générale approuve la rémunération du liquidateur.

Quatrième résolution

L'assemblée nomme commissaire-vérificateur à la liquidation de la Société Monsieur Patrick Joseph Ghislain WANT, né le 12 juillet 1969 à Namur (Belgique), demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le commissaire-vérificateur aura la mission de contrôler le rapport du liquidateur avec ses annexes et de faire rapport à l'assemblée.

Cinquième résolution

L'assemblée donne décharge au comité-directeur, aux gérants et au réviseur d'entreprise agréé de la Société pour l'exercice de leurs mandats jusqu'à ce jour.

Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à mille cents euros (1.100,-EUR).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparantes connues du notaire instrumentant par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, elles ont signé avec, le Notaire, le présent acte.

Certificat

Le notaire instrumentant Paul DECKER de résidence à Luxembourg, certifie avoir reçu l'acte qui précède en date de ce jour.

Luxembourg, le 13 décembre 2012

Signé: Y. GORDET, J-M. WANT, F. KOEPP, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 19 décembre 2012. Relation: LAC/2012/60856. Reçu 12.-€ (douze Euros)

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR COPIE CONFORME, délivré au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.

Luxembourg, le 8 janvier 2013.

Référence de publication: 2013004120/94.

(130004240) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2013.

Home Data S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2613 Luxembourg, 1, place du Théâtre.

R.C.S. Luxembourg B 152.305.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille douze, le vingt-sept décembre.

Par-devant Maître Jean-Paul MEYERS, notaire de résidence à Rambrouch, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A COMPARU:

La société "Tarios Worldwide Corp" Pasea Estate, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, BVI Company Number 1374794, représentée par son mandataire spécial, Monsieur Gernot KOS, administrateur de la prédite société, demeurant professionnellement au 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

La procuration signée «ne varietur» par le comparant et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, telle que représentée, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I.- Que la société anonyme HOME DATA S.A. a été constituée suivant acte de Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg en date du 17 mars 2010, immatriculée au RCSL sous le numéro B 152.305, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro N° 997 du 12 mai 2010 et n'ont pas été changé depuis.

II.- Que le capital social de la société anonyme HOME DATA S.A., préqualifiée, s'élève actuellement à TRENTE CINQ MILLE EUROS (35.000.- EUR) représenté par TROIS CENTS CINQUANTE (350) actions d'une valeur nominale de CENT EUROS (100.- EUR) chacune, intégralement libéré.

III.- Que la comparante déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la susdite société HOME DATA S.A.

IV.- Que la comparante est devenue seule propriétaire légitime et incontestée de toutes les actions de la susdite société et qu'en tant qu'associé unique elle déclare expressément procéder à la dissolution de la susdite société et que ces actions ne sont ni scindées, ni gagées, ni autrement données en garantie ou dans une condition quelconque qui pourrait faire obstacle à la présente liquidation.

V.- Que la comparante, en tant que liquidateur, déclare que toutes les dettes connues ont été payées et en outre qu'il prend à sa charge tous les actifs, passifs, engagements financiers et tous autres engagements résultant de la présente, connus ou inconnus, de la société dissoute et que la liquidation de la société est achevée sans préjudice du fait qu'elle réponde de tous les engagements sociaux.

VI.- Qu'il a été procédé à l'annulation du registre des actionnaires et des actions de la société dissoute.

VII.- Que décharge pleine et entière est accordée à tous les administrateurs et commissaires de la société dissoute pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

VIII.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans aux bureaux de la société dissoute.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de EUR 1.100,-.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le mandataire prémentionné a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: Kos, Jean-Paul Meyers.

Enregistré à Redange/Attert, le 28 décembre 2012. Relation: RED/2012/1857. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Releveur (signé): Kirsch.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre, aux fins d'enregistrement auprès du R.C.S.L. et de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Rambrouch, le 4 janvier 2013.

Jean-Paul MEYERS.

Référence de publication: 2013003948/50.

(130003731) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2013.

L'Eau Vive Crenile S.C., Société Civile.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg E 4.970.

Extrait du contrat constitutif de l'Eau Vive Crenile S.C. date du 12 décembre 2012

Le contrat de société civile a été conclu le 12 décembre 2012 entre:

(a) Mme Pascale Servier, salariée, née à Neuilly-sur-Seine (France) le 17 février 1963, domiciliée à 1190 Forest (Belgique), avenue Molière 129 (l'Associé 1); et

(b) Société de Participations et d'Investissements Luxembourgeoise S.A., en abrégé SOPIL, ayant son siège social au 12, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 145.556 (l'Associé 2).

1. La société civile est dénommée L'EAU VIVE CRENILE S.C. (la Société) et est constituée pour une durée déterminée dont le terme arrivera à expiration le 9 novembre 2016.

2. Le siège de la Société est établi au 12, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

3. Le capital souscrit et appelé initial de la Société s'élève à un million quatre cent mille dix euros (EUR 1.400.010), divisé en cent quarante mille et une (140.001) parts d'intérêt ayant une valeur nominale de dix euros (EUR 10) chacune.

Cent quarante mille (140.000) parts d'intérêts sont souscrites par l'Associé 1 et une (1) part d'intérêt est souscrite par l'Associé 2.

4. Le premier gérant de la Société nommé pour la durée de la Société est la Société de Participations et d'Investissements Luxembourgeoise S.A., en abrégé SOPIL, ayant son siège social au 12, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 145.556.

5. La Société est représentée exclusivement par l'associé-gérant.

6. La Société a pour objet la gestion de patrimoine privé en ce compris (i) l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs financiers et la détention, la gestion et la réalisation des espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenues en comptes par l'intermédiaire de quelque instrument que ce soit et (ii) la prise de participations dans toutes sociétés et entreprises sous quelque forme que ce soit, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, et la gestion de ces participations. La société ne pourra pas exercer d'activité commerciale.

La Société peut prendre toute mesure et effectuer toute opération qu'elle estime utile à l'accomplissement et au développement de son objet social tel que l'emprunt sous toute forme et l'octroi de toute assistance, avance, garantie, le financement et la constitution des sûretés pour les dettes d'associés ou de tiers.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour L'EAU VIVE CRENILE S.C.

Un Mandataire

Référence de publication: 2013004024/36.

(130003253) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2013.

IXIS CMNA IP Asset Holdings (Luxembourg) S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 106.809.

DISSOLUTION

In the year two thousand twelve,
on the twenty-seventh day of the month of December.

Before Us Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in SANEM (Grand Duchy of Luxembourg),

there appeared:

"Natixis Financial Products LLC", a company incorporated and existing under the laws of the State of New York, established and having its registered office at 1251 Avenue of the Americas, 3rd Floor, New York, NY10020 (USA), here represented by:

Mrs Angelina SCARCELLI, employee, with professional address at 7 Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg,

acting in her capacity as proxy holder of the appearing party, pursuant to a proxy under private seal given to her.

Said proxy, after being signed "ne varietur" by the proxy holder of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed for registration purposes.

The appearing party, represented as stated here above, acting in its capacity as sole shareholder of the company "IXIS CMNA IP ASSET HOLDINGS (LUXEMBOURG) S.C.A." (the "Company"), has requested the undersigned notary to document the following:

I.- That the appearing party is the sole shareholder of the Company "IXIS CMNA IP ASSET HOLDINGS (LUXEMBOURG) S.C.A." established and having its registered office at 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg, with a corporate subscribed capital of forty million six hundred US Dollars (40'000'600.- USD) divided into one hundred and ninety thousand (190'000) Class A Shares and ten thousand and three (10'003) Class B shares with a par value of two hundred US Dollars (200.- USD) per share, all of them fully paid up,

incorporated pursuant to a notarial deed enacted on 02 December 2004, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") number 723 of 21 July 2005 and registered with the Register of Commerce and Companies in Luxembourg, Section B, under the number 106 809;

the articles of incorporation of the Company have for the last time been amended pursuant to a notarial deed enacted on 11 March 2005, published in the Mémorial C, number 755 of 28 July 2005.

II.- That the appearing party, as sole shareholder of the Company, declares to have full knowledge of the articles of incorporation and the financial standing of the Company.

III.- That the appearing party as sole shareholder and as well as sole liquidator of the Company declares explicitly to proceed with the immediate dissolution and liquidation of the Company.

IV.- That the appearing party declares to take over all assets and to assume all liabilities of the Company and that the liquidation of the Company is thus closed without prejudice to the rights of any third party, given that the appearing party assumes all liabilities of the Company, as if it had always been its own.

V.- That as a consequence of such liquidation full discharge is granted to the General Partner, all the members of the Supervisory Board and to the liquidator for the carrying out of their mandate up to the date of this deed and the Company is thereupon dissolved.

VI.- That the shareholder's register of the dissolved Company is cancelled in the presence of the undersigned notary.

VII.- That the records and documents of the dissolved Company will be kept for a period of five (5) years at the former registered office of the Company.

VIII.- That the appearing party, as sole shareholder commits itself to pay the cost of the present deed.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary having personal knowledge of the English language, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the appearing person, known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, said person signed together with Us notary this original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille douze,

le vingt-sept du mois de décembre.

Par devant Nous Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM (Grand-Duché de Luxembourg),

a comparu:

"Natixis Financial Products LLC", une société constituée et existant sous les lois de l'Etat de New York, établie et ayant son siège social à 1251 Avenue of the Americas, 3rd Floor, New York, NY10020 (USA),

représentée aux fins des présentes par:

Madame Angelina SCARCELLI, employée privée, avec adresse professionnelle au 7 Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg,

agissant en sa qualité de mandataire spéciale de la partie comparante, en vertu d'une procuration sous seing privée lui délivrée.

La prédite procuration, après avoir été signée «ne varietur» par la mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte à des fins d'enregistrement.

Laquelle partie comparante, agissant en sa qualité d'actionnaire unique de la société «IXIS CMNA IP ASSET HOLDINGS (LUXEMBOURG) S.C.A.» (la «Société»), a requis le notaire instrumentant de documenter ce qui suit:

I.- Que la partie comparante est l'unique actionnaire de la Société «IXIS CMNA IP ASSET HOLDINGS (LUXEMBOURG) S.C.A.» établie et ayant son siège social au 7 Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg, avec un capital social de quarante millions six cents Dollars US (40'000'600.-USD) divisé en cent quatre-vingt-dix mille (190'000) Actions de Classe A et dix mille trois (10'003) Actions de Classe B d'une valeur nominale de deux cents Dollars US (200.- USD) chacune, toutes se trouvant intégralement libérées,

constituée suivant acte notarié dressé en date du 02 décembre 2004 du 19 novembre 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») numéro 723 du 21 juillet 2005 et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg à la section B sous le numéro 106 809;

les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte notarié dressé en date du 11 mars 2005, publié au Mémorial, numéro 755 du 28 juillet 2005.

II.- Que la partie comparante, en sa qualité d'associé unique de la Société déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société.

III.- Que la partie comparante, tant en sa qualité d'associé unique qu'en sa qualité de seul liquidateur de la Société, déclare expressément procéder à la dissolution immédiate et à la liquidation de la Société.

IV.- Que la partie comparante déclare reprendre à sa charge tous les actifs et passifs de la Société et que la liquidation de la Société est ainsi achevée sans préjudice des droits de tiers du fait qu'elle répond personnellement de tous les engagements sociaux, comme si ceux-ci avaient toujours été les siens.

V.- Que par suite de cette liquidation décharge pleine et entière est accordée à l'Associé Commandité, à tous les membres du Conseil de Surveillance et au liquidateur de la Société pour l'exécution de leur mandat jusqu'au jour de cet acte et que la Société est désormais dissoute.

VI.- Que le notaire a procédé à l'annulation du registre des actionnaires de la Société dissoute en présence du notaire soussigné.

VII.- Que les livres et documents de la Société dissoute seront conservés pendant cinq (5) ans à l'ancien siège de la Société.

VIII.- Que la partie déclarante, agissant en sa qualité d'actionnaire unique s'engage personnellement à régler tous les frais résultant du présent acte.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui connaît personnellement la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande de la personne comparante ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande de la même personne comparante, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée à la personne comparante connue du notaire instrumentaire par ses nom, prénom usuel, état civil et demeure, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: A. SCARCELLI, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 31 décembre 2012. Relation: EAC/2012/17846. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2013003992/105.

(130003395) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2013.

Bluehouse Capital Advisors S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 125.000,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 137.666.

—
Extrait rectificatif sur dépôt numéro L130009012 du 15 janvier 2013

Contrairement au contenu du dépôt avec numéro L130009012 du 15 janvier 2013, le numéro d'immatriculation correct de l'associé de la Société nommé Gaxabara Limited est 'HE 312847' et non 'H 312.847'.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 janvier 2013.

Un mandataire

Référence de publication: 2013008405/14.

(130009597) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2013.

General O & R International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8399 Windhof (Koerich), 9, route des Trois Cantons.

R.C.S. Luxembourg B 56.738.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013008605/10.

(130010139) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2013.